



Une publication du

- R.M.B.L.F. -

Réseau des Médiévistes belges de Langue française

Dans ce numéro :

- Édito
- Prochaine activité du R.M.B.L.F. – Présentation et programme
- Mémoires en études médiévales soutenus dans les Universités belges francophones (2019-2020)
- Actualité des dépôts d'archives
- La recherche en Belgique... et ailleurs : Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (SHMESP)
- Hommage à Céline Van Hoorebeek. Par Gilles Docquier
- Annonces : appels à contribution, colloques, séminaires et journées d'étude, expositions

Édito.

Chères et chers amis médiévistes,

Comme tout le monde, notre Réseau compose depuis un peu plus d'un an avec un confinement plus ou moins généralisé. La journée que nous avions prévue au printemps de l'an passé a finalement dû prendre place à l'automne, derrière des écrans, comme d'habitude serait-on désormais tenté d'écrire. Quant à notre seconde réunion de l'année, nous avons pris la décision de la postposer jusqu'à ce qu'il soit à nouveau possible de se retrouver dans une même pièce, la spontanéité des débats nécessaire à sa pleine réussite s'accommodant mal de la formule virtuelle.

Deux décisions bien différentes mais qui reflètent une situation globale. En un an, nous avons dû expérimenter toutes les formules de « colloques à distance » imaginables : décalque pur et simple, discussions autour de textes envoyés à l'avance, transformation de journées complètes en demi ou tiers de journées ou en une série de séminaires plus éloignés dans le temps, etc, etc. Sans compter ceux qui, bien servi par des courbes de propagation parfois heureusement basses, sont parvenus à maintenir une formule classique, à l'exception du masque porté à longueur de journée et de chaises étrangement éloignées les unes des autres. Le syndrome de la colloquite aigue n'a donc pas disparu. Après un moment d'hésitation ou de sidération plus ou moins long dans le chef des organisateurs, nous nous retrouvons à nouveau avec un agenda saturé, un coup d'œil sur notre [calendrier](#) suffirait pour s'en convaincre.

Or, plutôt que de se lamenter sur la situation, il nous paraît plus opportun de lancer la question « que peut

apporter la formule numérique ? ». Certes quelques individus hors-norme sont peut-être capables de suivre plusieurs journées ininterrompues de visio-conférence sans que leur attention ne chute. Mais de l'exception gardons-nous de faire la règle. Au contraire, le webinaire d'une ou deux présentations relativement brèves suivies d'un temps suffisamment généreux de discussions se prête bien mieux à l'exercice. Alors que les contraintes, humaines, professionnelles ou financières, empêchent très souvent de se déplacer pour un séminaire, le principal avantage de cette formule est de pouvoir rassembler des participants géographiquement très éloignés qui, sans cela, n'auraient pu ne rencontrer. Sans bouger de son bureau, ou presque, on peut « être » à Aix, Oxford, Paris, Harvard, Rome ou ailleurs encore. Et se retrouver au milieu de foules parfois sidérantes – 150, 200 auditeurs, plus encore – d'où naissent des échanges impossibles sans cela. On aurait tort de reléguer le webinaire aux oubliettes dès lors que (les plus prudents diront « si ») nous pourrions à nouveau nous revoir autrement qu'en pixels. Certes, la chaleur des échanges disparaît presque totalement, et les sacro-saintes pauses-café ne sont plus là pour favoriser les rencontres et les discussions. Pour autant, on apprend plus, car l'on écoute des gens que l'on n'aurait jamais entendus autrement.

En parlant d'avenir, le Réseau a récemment accueilli trois nouvelles membres, Alizé Van Brussel (Archéologie, UCLouvain), Chloé McCarthy (Langues et lettres, ULB) et Nissaf Sghaier (Histoire, USL-B). Il est en effet hors de question de rompre avec un de nos fondamentaux

qui est de mettre en avant les jeunes chercheurs et chercheuses, que ce soit dans nos organisations ou dans notre comité. Dans le même temps, ce sont deux de nos « anciens » qui nous quittent pour d'autres cieux. Aussi tenions-nous à remercier ici Anna Constantinidis (Langues et littératures romanes et françaises, UNamur, 2016) et Jonathan Dumont (Histoire, Österreichische Akademie der Wissenschaften, présent depuis que la nouvelle équipe a pris ses fonctions au début de l'année 2011) pour tout ce qu'ils ont pu nous apporter au long de ces années. Ils nous manqueront. Mais ce n'est, comme le dit la chanson, qu'un « au revoir ».

Bonne lecture à toutes et tous,

L'équipe du R.M.B.L.F.

Prochaine activité du R.M.B.L.F.

43^e journée d'étude du R.M.B.L.F.

Modèles, réseaux et échanges curiaux au Moyen Âge. 52^e Congrès de la SHMESP

Du 20 au 22 mai 2021

En ligne



Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 9342, fol. 5r

Résumés des interventions :

La cour carolingienne et la norme écrite

Magali Coumert (Université de Bretagne occidentale)

Le capitulaire programmatique de 789, l'*Admonitio generalis*, place au centre de la Renaissance carolingienne aussi bien la rectitude des comportements que la correction des livres. À la lecture de cette ambition, les chercheurs ont longtemps cherché à la cour l'origine des textes normatifs spécifiques de la période carolingienne comme les capitulaires et les collections canoniques, tout en attribuant la redécouverte de textes classiques à l'enseignement d'une école du palais. Les hypothèses en ce sens se sont pourtant écroulées une à une, depuis l'idée d'un enseignement organisé au palais à partir d'une bibliothèque spécifique, tout comme celle de l'élaboration d'une version unique de référence de la Bible ou des canons, ou de l'organisation d'un scriptorium des lois. Comment comprendre le rôle de la cour carolingienne dans la transformation des savoirs et des comportements, appuyée sur un usage rénové de l'écrit, si son intervention ne pouvait s'appuyer ni sur des archives, sur un scriptorium ou sur une bibliothèque dont l'action de longue durée puisse être repérée dans la tradition manuscrite ?

L'intervention proposera d'abord un bilan des discussions concernant l'établissement et la diffusion des différentes normes écrites du VIII^e au X^e siècle, dont beaucoup restent encore ouvertes, avant de réfléchir aux modèles d'analyse permettant de cerner l'impulsion de la cour : faut-il y voir un lieu physique ou social ? la base théorique ou pratique de la réforme ? le centre de diverses périphéries ou l'un des pôles d'un système polycentrique ?

Splendeurs et misères des cours andalouses du XI^e siècle

Emmanuelle Tixier du Mesnil (Université Paris Nanterre)

Lors de l'effondrement du califat omeyyade de Cordoue en 1031 à la suite d'une longue guerre civile, une *fitna* qui a duré plus de vingt ans, émergent une vingtaine de principautés sur les décombres du territoire califal. L'histoire de ces royaumes des Taïfas ou *mulûk al-tawâ'if*, nés de la partition, occupe tout le XI^e siècle andalou, un siècle qui se fonde sur un paradoxe : ce temps de troubles politiques est également celui d'un apogée culturel, un moment exceptionnel de production d'écrits littéraires, scientifiques, poétiques, historiques etc... Ce paradoxe n'est qu'apparent car c'est précisément la disparition du califat qui a engendré une pluralité de cours, lesquelles ont été en concurrence sur tous les terrains : ceux de la légitimité politique et de la conformité au modèle califal, de l'extension territoriale, de la production scientifique et littéraire, de l'architecture, etc. Al-Andalus au XI^e siècle apparaît comme un laboratoire de politique où tout ou presque est tenté pour suppléer la disparition du califat, seule autorité légitime en Islam, une expérience qu'al-Andalus faisait 200 ans avant l'Orient et la chute du califat abbasside de Bagdad sous les coups des Mongols. Les principales cours islamiques de la Péninsule, celles de Séville, Tolède, Saragosse, Grenade, tentent de reproduire à une moindre échelle les

structures de la cour califale omeyyade, laquelle s'était inspirée des modèles impériaux. Cette communication sera donc également l'occasion, au-delà de l'exemple andalou, de faire le point sur ce qui définit les cours islamiques médiévales, ce que privilégient les sources dans leur présentation (luxe, présence d'eunuques, mise en scène des forces armées, description des palais, présence de poètes et de savants etc.), mais aussi sur l'historiographie récente de la cour islamique et sur les mots qui disent la cour. Cela nous permettra de questionner les grands modèles de réflexion sur le système curial, notamment celui élaboré par N. Elias, lequel considérait que la cour était une caractéristique de l'Occident latin, prolongement dans la modernité de la société féodale, lieu d'où la violence était expulsée et où se pouvaient se créer de nouveaux comportements sociaux plus policés. Or l'histoire du monde islamique (comme celle de la Chine ou de l'empire byzantin) témoigne de l'existence de cours prestigieuses, complexes, dont les référents sont toujours impériaux quelle que soit leur taille, ce qui les distingue en partie des cours de l'Occident latin.

Les cours cardinalices d'Avignon entre 1378 et 1403. Des alternatives au modèle pontifical ?

Christophe Masson (F.R.S.-FNRS/ULiège)

Cette contribution mettra en évidence le visage – tant physique que social – des cours cardinalices, fruit de multiples influences et rapports de force qu'elles ne firent pas que subir. Si plusieurs études ponctuelles ont déjà révélé les personnalités fortes de cardinaux de la fin du Moyen Âge tant dans la sphère politique que dans les domaines intellectuels et artistiques, les chercheurs semblent témoigner une attention moins soutenue à la vie curiale dont ces prélats furent le centre.

Lors du Grand Schisme d'Occident, les cardinaux exercèrent un rôle politique encore plus important que précédemment, se trouvant en mesure non seulement de conseiller mais aussi de profondément influencer, voire de menacer ou s'opposer au souverain pontife. Leurs entourages n'avaient pas qu'un rôle domestique puisqu'ils les soutenaient également dans leurs charges politiques et administratives. On peut dès lors parler à juste titre de « cours » organisées autour des cardinaux. Non seulement celles-ci s'établissaient dans leurs propres palais mais de plus elles les accompagnaient en mission hors des frontières de la ville et du Comtat Venaissin. Ces cours furent des centres de pouvoir relativement autonomes du palais apostolique, et même absolument autonomes de celui-ci lors de la soustraction d'obédience de 1398–1403. Leur étude remet en cause la vision traditionnelle de maisons cardinalices qui ne seraient que des imitations d'un modèle pontifical, soit la perspective qui préside déjà régulièrement à la perception de leurs maîtres trop souvent considérés comme des papes en réduction.

Dès lors que l'on étudie la cour cardinalice pour ce qu'elle fut, et non pour ce qu'elle serait vis-à-vis d'une autre, une identité propre se dégage, qui est plus qu'un simple écho de ce qui se faisait au palais apostolique. Alors que les souverains pontifes « héritaient » d'une partie de la cour de leur prédécesseur au moment de leur élection et devaient composer avec les institutions liées à l'administration de l'Église, les cardinaux bénéficiaient d'une plus importante

latitude de mouvement au moment de constituer leur cour. Attachée à leur personne plus qu'à leur fonction, celle-ci naissait avec leur élévation à la pourpre sur base d'un entourage antérieur – le plus souvent rassemblé lors d'épiscopats ou d'abbatiats – pour disparaître au moment de leur décès. Ce furent donc les choix politiques, artistiques et intellectuels de son maître qu'elle reflétait. Cette communication soulignera dès lors combien l'autonomie cardinalice a permis la constitution de centres de pouvoir particuliers, théoriquement et juridiquement subordonnés au pouvoir pontifical, mais qui par le rôle et la composition qui furent les leurs devinrent des alternatives, si pas des rivales, au modèle de la cour pontificale. Ce faisant, elle offrira de nouvelles perspectives à l'histoire des cours tardo-médiévales en soulignant l'originalité des modèles élaborés en contexte ecclésiastique et en permettant de fructueuses comparaisons avec les situations observées au sein des cours de princes laïcs.

*Les cours dans la « monarchie composite » des Luxembourg
1300-1355 (Henri VII, Jean et Charles IV)*

Solal Abélès (Université du Luxembourg), **Éloïse Adde** (Université Saint-Louis), **Michel Margue**, **Timothy Salemmé** (Université du Luxembourg)

La cour médiévale du prince est généralement pensée, dans son exclusivité et dans sa souveraineté, comme le pôle de pouvoir qui incarne l'action du souverain et le gouvernement. Pouvant être définie comme l'intersection entre deux dimensions, celle de la dynastie aux ramifications agencées sans logique « nationale » (dimension horizontale) et le pays gouverné (dimension verticale), elle ancre avant tout le souverain du moment dans l'entité politique soumise à sa domination.

Or notre ambition est justement de porter notre attention sur la rencontre entre ces deux dimensions (et donc de sortir du cadre purement « national ») à travers un cas qui s'y prête particulièrement : la « monarchie composite » des Luxembourg. Trois éléments décisifs expliquent la fulgurante ascension des Luxembourg et seront au cœur des réflexions. En 1308, Baudouin de Luxembourg devient archevêque de Trèves, et donc prince-électeur. La même année, son frère, le comte de Luxembourg Henri VII, est élu roi des Romains. Dès 1309, les abbés et barons de Bohême viennent lui demander un nouveau roi et c'est son fils Jean qui est couronné en 1310. C'est alors la première fois que l'Empire et le royaume de Bohême se trouvent dans les mains d'une même famille, puis d'une même personne à partir de Charles IV, gage d'une féconde stabilité qui profita aux Luxembourg jusqu'à la mort de Sigismond en 1437.

Les Luxembourg gouvernèrent ainsi de manière quasi-continue entre 1308 et 1437 un vaste ensemble de communautés politiques qui avaient chacune leurs propres langue (ou réseau de langues) et histoire, leurs institutions, ainsi que des statuts, des réalités politiques et des temporalités très disparates. Au Luxembourg et à la Bohême qui composaient le noyau des possessions de la Maison, s'ajoutaient l'espace soumis à l'autorité impériale (et donc l'Italie du Nord), ainsi que des entités politiques entrées dans l'orbite de la dynastie par union personnelle comme le Brabant, la Hongrie ou le Tyrol, ou encore achetées (Brandebourg, Haut Palatinat). Notre intention ici n'est pas de traiter toutes les entités politiques dominées par les Luxembourg et les cours

correspondantes sur l'ensemble du territoire et de la période 1308-1347, mais de nous concentrer sur les cours des trois premiers souverains concernés – Henri VII avant et pendant son expédition italienne, Jean en Bohême et Charles IV en Italie – en ayant à l'esprit le caractère à la fois expérimental et fondateur de ces expériences. Celles-ci feront l'objet de comparaisons dans l'espace (Bohême – Italie), mais aussi dans le temps (l'expérience italienne d'Henri VII à celle de Charles IV).

Dans les différents cas, avec des degrés divers, deux traditions se font face : celle qui se rapporte à la personne du souverain, son réseau propre, son bagage et ses repères, et celle inhérente au territoire sur lequel il entend imposer sa domination. Le succès d'une telle entreprise est ainsi précisément conditionnée à sa capacité de trouver un point de jonction/suture entre les deux et de fonder une nouvelle continuité. Dans une perspective comparative, diachronique mais aussi synchronique du fait de la multiplication des espaces à la même période, nous essaierons de faire ressortir ces aspects en nous intéressant aux processus d'intégration et d'extension de la domination observables sur la période, au regard aussi des stratégies d'intégration au niveau local (effort pour le souverain de s'intégrer dans le nouveau paysage / intégration des élites politiques au projet politique). Il s'agira par là même de montrer comment la pratique politique, les institutions et autres normes s'en trouvèrent transformées et de voir si « la cour » est un instrument politique efficace, voire nécessaire.

La cour comtale d'Armagnac (1304-1418) : un modèle souple et fonctionnel

Emmanuel Johans (Le Mans Université, TEMOS)

Au XIV^e siècle, les comtes d'Armagnac se disent comtes par la grâce de Dieu. Leurs possessions s'étendent du centre de la Gascogne au Rouergue. Ils revendiquent une puissance de type souverain. Les princes entretiennent une cour qui prend une ampleur inédite sous Bernard VII (1391-1418). Une connaissance prosopographique approfondie de ses membres est rendue possible par l'étude des mentions hors teneur des actes du fonds d'Armagnac déposé aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne.

Néanmoins, la cour armagnacaise présente des caractères particuliers. Au premier chef, elle est singulièrement itinérante. Les séjours princiers dans de multiples résidences, à Lavardens, Lectoure, Rodez et Gages, permettent de ménager les relations avec les élites locales mais aussi d'ajuster l'administration suivant les pratiques propres à chaque entité de la principauté. Aussi, selon la région de ses états dans laquelle le prince s'installe, la cour est recomposée en intégrant des notables autochtones, gentilshommes, représentants des consulats et officiers, sénéchal, juges, procureur, trésorier ou receveur.

Par ailleurs, la cour est soumise à un phénomène de spécialisation qui explique l'émergence à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle d'organes de gouvernement identifiés sur le modèle monarchique, Conseil, Chancellerie, Hôtel et Audition des comptes. Cependant, les cumuls et les changements de postes tendent à maintenir l'ensemble des courtisans dans un groupe commun avant tout hiérarchisé par la proximité avec le comte.

La cour reste l'institution essentielle où se décide la politique princière. En son sein, le comte préserve la fidélité de la haute noblesse de ses domaines. Celle-ci détient des places fortes indispensables à la sécurité de la principauté et prêle hommage devant la cour. La bourgeoisie consulaire et marchande est également fréquemment présente dans l'entourage princier. La forte représentation des gradués de l'université atteste du poids des hommes de loi à la cour comme de la capacité du comte à tisser un réseau dans les facultés. Le haut clergé des diocèses d'Auch, de Lectoure et de Rodez tient une place non négligeable qui indique l'influence princière dans les chapitres épiscopaux.

La cour est le lieu où s'établissent les rapports entre l'Armagnac et les familles nobiliaires les plus importantes de Gascogne et du sud du Massif central. Au cours de la période, cet entrelacs de liens avec la grande aristocratie méridionale autorise le prince à disposer d'alliés nombreux dans le conflit qui l'oppose aux Foix-Béarn. Certains de ces hauts nobles obtiennent des responsabilités dans l'administration royale. Les cardinaux issus de ces puissantes maisons relaient les intérêts armagnacais auprès des papes d'Avignon.

La cour d'Armagnac apparaît donc comme un centre de pouvoir s'appuyant notamment sur des hommes membres de la clientèle princière comme de la clientèle monarchique. Mais cette porosité entre les deux cercles peut aussi se révéler dangereuse pour le comte. Si l'autorité royale devient hostile, les ressources princières peuvent s'en trouver affectées. La monarchie peut en venir à considérer que la cour armagnacaise au sens large du terme est comme « un Etat dans l'Etat ».

La cour baronniale : imiter le prince ? L'exemple de l'entourage des seigneurs d'Audenarde (XII^e et XIII^e siècles)

Robin Moens (KULeuven)

Là où la cour princière a déjà été étudiée à plusieurs reprises (par Vale, Herlihy etc.), la cour baronniale reste plutôt méconnue (avec les cours d'Angleterre comme petite exception grâce à l'étude, déjà un petit peu datée, de Labarge). Mais la cour du seigneur d'Audenarde, le premier des barons et pairs de Flandre, se présente assez dans les sources pour permettre d'avoir une idée d'une cour « inférieure », qui reflète souvent les cours princières.

Il y avait à la cour d'Audenarde toute une structure d'« officiers de la cour » avec le sénéchal / bouteiller au sommet de la pyramide (officier particulièrement lié à la dame d'Audenarde !). Les autres « officiers » étaient l'écuier du seigneur, le ménestrel, le fauconnier, le veneur, le jardinier / fruitier et au moins une dame (non-noble) de la cour. Dans la cuisine il y avait un chef-cuisinier, un boucher et un boulanger / panetier. Tous étaient tenanciers du seigneur et récompensés de leurs services par des terres à cens. Cette manière de rémunération suggère une hérédité des « offices de la cour », à l'instar des cours princières. Les « officiers » formaient également, avec leurs garçons, la milice du seigneur, portée à la lumière par la « guerre privée » entre le seigneur d'Audenarde et le comte de Flandre des années 1280-1310.

La milice du seigneur était complétée par sa *mesnie*, sa cour chevaleresque. Dans le cas des seigneurs d'Audenarde elle était formée par une douzaine de

chevaliers : ses familiers et vassaux importants (les Ligne, Roeux, Woestijne etc.) – associant ainsi beaucoup de nobles (surtout hainuyers) à sa cour. Ce groupe résidait régulièrement à la cour du seigneur ; des traces d’habitation dans les tours du château de Pamele-Audenarde suggèrent même que certains d’entre eux vivaient de manière plus ou moins permanente à la cour seigneuriale (comme au château de Coucy). Les résidences de la cour itinérante étaient plusieurs : les châteaux-palais de Pamele, de Lessines et de Flobecq, les châteaux secondaires comme La Royère et Hubermont, mais aussi le champ de bataille et leur résidence parisienne. Une emprise importante du seigneur d’Audenarde (au XII^e comme au XIII^e siècle) était la construction des châteaux comme espaces de pouvoirs (militaires et résidentielles ; des châteaux très modernes et avec une forte hiérarchisation architecturale).

Un des traits les plus particuliers de la cour d’Audenarde est l’ensemble de traces d’une présence de chancellerie au niveau infra-princier (contesté par plusieurs chercheurs, notamment De Paermentier) avec au moins un notaire (chef de la chancellerie) et un deuxième clerc (particulièrement attaché au service de la dame). Cette chancellerie était étroitement liée aux officiers domaniaux (un grand-bailli, quatre baillis locaux et quelques autres officiers) – un des clercs-baillis était même l’architecte du seigneur. La grande majorité des officiers et des clercs étaient francophones. Membres de la chancellerie ont rédigé des manuscrits comme le *Veil Rentier* et le *Cartulaire Rouge*. Alice, dame d’Audenarde, a en outre commandé plusieurs poésies et romans courtois de poètes comme Gilbert de Berneville.

S’y ajoutait la cour religieuse avec trois chapelains prébendés dont deux semblent avoir voyagé avec la cour. Peut-être quelques clercs (*in minoribus*), attachés à la cour d’Audenarde mais pas clairement à sa chancellerie, formaient-ils avec les chapelains un groupe de clercs qui priaient l’Office à la cour d’Audenarde. À côté du clergé séculier il y avait les religieux : les bénédictins d’Ename, très important dans la chancellerie d’Audenarde jusqu’à 1200, les cisterciens de Cambron, leurs directeurs spirituels probables, les cisterciennes de Val-des-Vierges, transportées dans la proximité du château de Pamele, et la communauté hospitalière de Lessines, fondée près du château de Lessines.

La cour d’Audenarde était donc un instrument pour montrer la suprématie du seigneur, pour attacher ses vassaux (puissants) à soi-même et était, avant tout, un reflet de la cour princière.

*Analyse de réseau et entourage princier : quelle plus-value ?
L'exemple des comtes de Vermandois (1101-1167)*

Nicolas Ruffini-Ronzani (UCLouvain/UNamur), **Romain Waroquier**
(F.R.S.-FNRS/UNamur)

L’exercice du pouvoir repose largement sur des liens d’homme à homme au Moyen Âge central. Dans les principautés du nord-ouest de l’Europe, les relations personnelles comptent alors plus que les institutions – l’historiographie allemande a, depuis Theodor Mayer, forgé le concept de *Personenverbandsstaat* pour désigner cette forme de gouvernement. Ce type de structuration de la société aristocratique se prête particulièrement bien à une approche réticulaire.

Dans la présente contribution, nous souhaiterions appliquer les techniques de l'analyse de réseau à l'étude des entourages princiers en nous focalisant sur un cas : celui du comté de Vermandois « autonome » des années 1101-1167. Ce dossier, que nous connaissons bien pour l'avoir déjà analysé selon des méthodes traditionnelles, semble d'une taille parfaitement adaptée à la mise en place d'une telle approche. Ni trop grand ni trop réduit, le corpus se compose de 68 chartes déjà répertoriées, auxquelles il sera nécessaire d'adjoindre un certain nombre d'actes seigneuriaux – comme ceux des sires de Nesle, par exemple – encore à recenser de manière exhaustive. Les listes de témoins figurant au bas de ces documents constitueront la matière première de l'approche quantitative.

La recherche s'inscrit dans la continuité de travaux pionniers lancés depuis quelques années, en France comme à l'étranger, sur les réseaux de pouvoir royaux et princiers. Sur un plan méthodologique, l'ambition de la communication consistera notamment à déterminer quels sont les plus-values de l'analyse de réseau par rapport aux approches traditionnelles mises en œuvre, par exemple, par Jean-François Lemarignier dans son étude classique sur la cour des premiers capétiens. D'un point de vue critique, il s'agira de préciser les limites imposées par les listes de témoins dans le cadre d'une telle étude. Enfin, sur un plan plus strictement politique, l'objectif sera d'utiliser l'analyse de réseau pour repérer des phénomènes et des tendances difficilement perceptibles selon les méthodes classiques. Identifie-t-on des factions solidaires au sein de l'entourage des comtes de Vermandois ? Si oui, comment et sur quelles bases celles-ci se structurent-elles ? Note-t-on, au fil du XII^e siècle, des évolutions dans la structuration de l'entourage comtal ? Des logiques géographiques président-elles à la composition de ce dernier ? Il serait également intéressant de confirmer, à travers l'analyse de réseaux, des phénomènes de mobilité sociale perçus à travers les méthodes traditionnelles.

À mi-chemin entre l'essai méthodologique et l'étude de cas, la présente contribution vise à apporter un éclairage neuf sur la structuration et le rôle des entourages princiers au Moyen Âge central. En adoptant la perspective de l'analyse de réseaux, elle devrait permettre à la fois de comprendre comment le prince s'est progressivement imposé face à son aristocratie, mais aussi, en retour, comment cette dernière a fait le prince en se mettant à son service.

Le réseau de l'impératrice Théodora : une analyse prosopographique de la cour byzantine au VI^e siècle
Vincent Puech (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
 Université Paris Saclay)

L'impératrice Théodora, célèbre épouse de Justinien, est connue pour être issue du milieu des spectacles de l'Hippodrome de Constantinople et donc pour être *a priori* étrangère aux réseaux qui structurent la vie politique à Byzance. Tout au plus lui reconnaît-on habituellement une influence dans la constitution de l'Église syrienne monophysite appelée aussi jabobite. Dans ce dernier domaine, si le patronage exercé par elle sur des évêques et des moines est incontestable, ses interventions demeuraient en fait très encadrées par les orientations définies par Justinien. On sait aussi que dans son *Histoire secrète* Procope invective le couple impérial, et singulièrement Théodora, pour sa prétendue brutalité

généralisée à l'égard des élites de cour : en somme, l'impératrice se serait bornée à démanteler les milieux aristocratiques afin d'asseoir l'autorité d'une parvenue.

Or une analyse prosopographique des élites de Constantinople au VI^e siècle permet de renouveler cette histoire politique traditionnelle. C. Foss a été l'un des rares historiens à esquisser la description d'un groupe de protégés de Théodora, au-delà des clercs monophysites et aussi des membres de la faction des Bleus à l'Hippodrome. Mais pour comprendre le puissant rôle politique de l'impératrice, il importe de recourir à une prosopographie systématique prenant en compte les règnes antérieur et postérieur à ceux de Justinien (527-565) et de son oncle Justin I^{er} (518-527), à savoir ceux d'Anastase (491-518) et de Justin II (565-574). Une fille naturelle de Théodora fut ainsi mariée à un parent d'Anastase, probablement l'un de ses petits-neveux – et il faut souligner que, comme Théodora, l'empereur Anastase penchait personnellement pour la doctrine monophysite. De même, la nièce de l'impératrice épousa le futur Justin II, lui-même neveu de Justinien. De la sorte, le réseau familial de Théodora prit place parmi les alliances dynastiques les plus prestigieuses. Pendant le règne de Justinien, l'impératrice patronna un groupe d'eunuques monophysites, parfois déjà installés à la cour sous Anastase : il s'agit là d'un rôle traditionnel à la tête de la Chambre impériale (*cubiculum*). Beaucoup plus originale est la protection accordée par Théodora à des hauts fonctionnaires et à de grands officiers d'origine orientale. Ce réseau connut un affrontement avec celui des parents de Justinien, en particulier lors des révoltes militaires survenues en Afrique en 536-546. Après la mort de Théodora en 548, ses fidèles, incluant des parents, des Orientaux et des monophysites se trouvèrent en 562 au cœur d'un complot contre un Justinien vieillissant. En outre, sous le règne de Justin II, l'impératrice Sophie hérita de sa tante le patronage d'un réseau où l'on retrouve des Orientaux et des monophysites. Enfin, l'étude du personnel politique dans la longue durée montre que le réseau de Théodora fut particulièrement présent au sein de l'administration financière, ce qui était un singulier gage de puissance.

Les historiens contemporains du VI^e siècle Procope et Évagre le Scholastique se sont plu à mettre en avant un partage des rôles au sein du couple formé par Justinien et Théodora. Une telle stratégie fut certainement mise en œuvre dans le domaine ecclésial. Mais une analyse prosopographique révèle que l'impératrice patronna un véritable réseau politique, correspondant certes à une orientation monophysite mais défendant aussi des intérêts bien plus larges.

Au cœur des réseaux et échanges curiaux : l'épouse du comte, dans la Francie occidentale des X^e-XII^e siècles

Emmanuelle Santinelli-Foltz (Université polytechnique des Hauts-de-France, CRISS)

Les recherches menées ces trois dernières décennies sur les élites féminines médiévales ont permis de mettre en lumière leur rôle à différents niveaux, en particulier au sein des cours, dans les échanges et les réseaux : d'une part, elles sont échangées entre les groupes familiaux par le biais du mariage et contribuent ensuite, dans le cadre de la famille de leur époux, à entretenir des

liens multiformes avec leur parenté consanguine et ses réseaux, voire avec les différentes familles qu'elles ont pénétrées, à la suite d'un ou plusieurs veuvages et remariages ; d'autre part, la répartition sexuelle des tâches traditionnellement observée au sein du couple – même si elle est moins tranchée qu'on ne le pense – assigne à l'épouse la gestion domestique qui, dans une cour royale ou aristocratique – généralement itinérante –, dépasse la simple organisation de la vie quotidienne et conduit notamment à entretenir et conforter les liens avec les fidèles et les alliés de passage, donc à fortifier les réseaux qui permettent l'exercice du pouvoir ; enfin, pour ne souligner que ce dernier point, les élites féminines jouent un rôle essentiel dans l'entretien de la mémoire familiale, ce qui les amène notamment à participer à la création de lieux de mémoire et aux échanges avec les communautés religieuses qui constituent autant des intermédiaires prenant en charge la *memoria* que des relais du pouvoir intégrés aux réseaux du couple. Dans les milieux élitaires, l'épouse apparaît donc comme une médiatrice de premier plan entre son époux, d'une part, et les élites laïques et religieuses, mais aussi une foule de domestiques, artisans et marchands au service de la cour, d'autre part.

La communication proposée entend donc croiser les différentes données pour mieux comprendre, dans une perspective genrée, la place et le rôle de l'épouse dans les réseaux et les échanges curiaux. Le cadre spatio-temporel retenu est celui de la Francie occidentale des X^e-XII^e siècles, marquée par une association plus étroite des épouses à l'exercice du pouvoir, en particulier à l'échelon comtal, ce qui s'accompagne d'une visibilité accrue dans la documentation et justifie une analyse centrée sur ce niveau social. La communication vise ainsi à cerner la nature et la spécificité du rôle de l'épouse du comte, ainsi que sa marge de manœuvre, dans l'espace politique et l'affirmation de la cour comme lieu de distinction. Elle a aussi pour objectif de préciser de quelle manière l'épouse contribue à la constitution des réseaux et, par l'étude de leurs contours et de leurs évolutions, à l'ancrage géographique et social du pouvoir comtal, ou du moins ce que les sources nous laissent en voir. Enfin, elle cherche à analyser le type d'échanges auxquels l'épouse participe concrètement, et la diffusion des pratiques qui s'opère par son intermédiaire, notamment en matière de production et de consommation, matérielle et culturelle, du fait, non seulement de sa position à l'intersection de plusieurs groupes familiaux, parfois éloignés géographiquement, voire culturellement, mais aussi de ses fonctions à la cour de son mari. L'approche s'inscrit principalement dans la première thématique privilégiée, sans pour autant négliger les deux autres qui seront ponctuellement envisagées en fonction de la documentation disponible. Sur le plan méthodologique, il s'agira à partir de quelques exemples significatifs pris dans les cours princières de Flandre, Normandie, Blois, Anjou, Champagne, Aquitaine et Provence, éclairés par les sources narratives, épistolaires et diplomatiques, de dégager des modèles, des évolutions et des spécificités régionales.

Les éminences grises dans les cours tardo-médiévales. Anciens Pays-Bas, Empire, France. Essai d'histoire comparée
Jonathan Dumont (Österreichische Akademie der Wissenschaften)

Plusieurs études récentes ont montré à quel point les cours tardo-médiévales sont formées de « cercles concentriques autour du gouvernant » ainsi que de nœuds où différents réseaux d'acteurs se rencontrent. Le gouvernant est au centre de ce système. C'est-à-dire au centre d'une structure administrative se complexifiant sans cesse, et qui lui permet d'accumuler et de redistribuer des ressources de différentes formes (culturelles, économiques, symboliques). Dès lors, le pouvoir du gouvernant s'appuie sur sa position de distributeur de ressources au cœur de ce carrefour de réseaux qu'est la cour.

Cependant, le pouvoir du gouvernant ne peut exister sans l'aide d'intermédiaires essentiels qui participent à l'accumulation/redistribution de ressources. Ces personnes profitent dès lors souvent de leur position éminente pour amasser du pouvoir et de l'influence qu'ils utilisent à leur profit. À juste titre, ces intermédiaires ont souvent été étudiés du point de vue de la construction de l'État dynastique et de ses institutions. Là, ces courtiers du pouvoir (« power brokers ») sont définis en fonction de la position qu'ils occupent à la cour, dans l'Hôtel du gouvernant, ou encore dans les différents conseils et bureaux. Ces courtiers du pouvoir ont aussi été étudiés pour leurs réseaux et leurs clientèles personnels, et l'utilisation qu'ils en font. Toutefois, il demeure des différences substantielles entre ces intermédiaires ou courtiers du pouvoir, et un autre type d'acteurs incarnant une autre forme de pouvoir à la cour, plus fluide, imperceptible et parfois caché, celui des « éminences grises ».

Aujourd'hui, la définition d'« éminence grise » continue de s'appuyer – bien que parfois entre les lignes – sur l'historiographie française du XVII^e siècle et, plus particulièrement, sur la figure de François Leclerc du Tremblay, dit le « père Joseph » (1577-1638), principal collaborateur du cardinal de Richelieu. Tremblay a été décrit comme une puissance cachée derrière la scène ou dans l'ombre de son maître Richelieu ; comme quelqu'un qui n'a pas de fonction propre à la cour mais qui parvient à amasser une quantité très importante de pouvoir personnel, notamment grâce à son réseau d'espionnage. Mais le pouvoir de Tremblay repose avant tout sur celui de Richelieu ; il est une sorte de « favori » dont le pouvoir personnel dépend de la faveur d'un autre.

Le concept d'« éminence grise », défini premièrement comme un pouvoir caché ou pouvoir de l'ombre, peut être un bon outil pour comprendre la fluidité du pouvoir et de la prise de décision dans les cours tardo-médiévales, au croisement de différents réseaux. Cependant, il faut pour cela prendre de la distance par rapport à une définition reposant sur l'historiographie de la Période moderne et concevant les éminences grises comme des favoris car cette approche correspond mal aux réalités des cours tardo-médiévales où la figure du favori, bien que parfois présente, est loin d'avoir l'importance qu'elle aura dans les cours modernes.

L'objectif de cette intervention sera donc d'esquisser une définition plus large du concept d'« éminence grise », utilisable dans le contexte des cours tardo-médiévales. Plusieurs personnages issus des Anciens Pays-Bas, de l'Empire et de France seront comparés de manière à mettre en évidence des caractéristiques communes, et aussi les différences existantes entre eux et les cours dans ou autour desquelles ils évoluent. Les éminences grises sont-elles des conseillers,

des techniciens et spécialistes, des rassembleurs/distributeurs de ressources, des transclasses gravissant les échelons sociaux, ou encore des pantins dans les mains d'autres puissants personnages ? Voici quelques questions qui seront posées au fil de cette intervention.

Trois figures centrales seront abordées au fil de l'analyse : celle de Kaspar Schlick (1396–1449), chancelier des empereurs Sigismond de Luxembourg, Albert II de Habsbourg et Frédéric III de Habsbourg ; de Jean Germain (ca 1400–1461), évêque de Chalon-sur-Saône et chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or du duc de Bourgogne Philippe le Bon ; et celle de Georges I^{er} d'Amboise (1460–1510), cardinal et archevêque de Rouen, souvent désigné comme le « premier ministre » officieux du roi de France Louis XII. D'autres portraits s'ajouteront à l'analyse pour nuancer le propos.

Des factions à la cour des derniers Capétiens Olivier Canteaut (École nationale des chartes)

L'existence de partis à la cour des premiers Valois est bien attestée depuis les travaux de Raymond Cazelle. Par contraste, elle demeure difficile à percevoir sous les derniers Capétiens. Certes, les historiens ont noté de longue date que des tensions traversent alors la cour royale et que l'entourage politique du souverain se renouvelle en large part à l'avènement de chacun des trois fils de Philippe le Bel. L'historiographie du XIX^e siècle a vu dans ces deux phénomènes le fruit d'une opposition entre des légistes défenseurs des prérogatives royales et de grands barons promoteurs d'une « réaction féodale ». Cette explication a toutefois fait long feu, laissant l'historien démuni pour saisir les ressorts des conflits qui se succèdent à la cour.

L'étude prosopographique de l'entourage politique royal et l'application à ce groupe des méthodes et outils de l'analyse de réseaux permettent de mieux cerner les partis en présence. Ceux-ci apparaissent comme des entités polarisées par les princes et leurs clientèles, bien plus que par des idéaux communs : bien que les idées réformatrices des ligues nobiliaires rencontrent un écho à la cour, aucun parti réformateur n'y se cristallise. Du reste, les groupes qui se dessinent au sein de la cour ont une structure très souple : ils sont en constante reconfiguration au gré des conflits personnels qui opposent les grands, à tel point que deux d'entre eux peuvent simultanément nouer des liens autour d'un objectif commun et se trouver en litige pour quelque autre raison. Il ne s'agit donc pas de partis structurés, mais plutôt de factions, c'est-à-dire de groupes d'intérêt forgés dans et par le conflit. Le phénomène factionnel apparaît même inhérent à la société curiale, dont il contribue à réguler les tensions tant que le souverain demeure l'arbitre des conflits. C'est sans doute en préservant cette position que les derniers Capétiens ont su échapper aux violentes oppositions partisans qui émaillent la seconde moitié du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle.

Les conseillers du roi de France et la commande artistique : une action polysémique (1270-1328)

Sabine Berger (Sorbonne Université)

Dans la cour de France des années 1300, la commande artistique émanant des conseillers royaux constitue un phénomène d'une ampleur longtemps sous-estimée : si la collégiale d'Ecouis et sa statuaire, ou les châteaux de Farcheville comme de Ravel, ont retenu l'attention des chercheurs, il existe de nombreux vestiges du « mécénat » de l'entourage politique du souverain dont l'étude n'est que très récente. Le paysage monumental, notamment, conserve une quantité importante de témoins d'une action édilitaire et artistique riche et diversifiée. Des sources variées – archivistiques, littéraires, iconographiques et monumentales – permettent d'appréhender l'univers matériel, les appétences artistiques et les préoccupations spirituelles des serviteurs des derniers Capétiens. Qu'il s'agisse d'ériger ou de réaménager des résidences, de fonder des établissements charitables, de construire ou d'adapter des édifices religieux à vocation sépulcrale, d'acquérir des manuscrits ou des objets de dévotion, les conseillers du souverain – officiers de l'Hôtel, membres de la bourgeoisie urbaine parisienne, légistes ou grands prélats – présentent un certain nombre de comportements et de traits culturels communs, par-delà les différences de statut et d'origine sociale. Dans ce milieu polymorphe où des individus issus de la petite noblesse côtoient la plus haute aristocratie, on cherche avant tout à bien vivre et à construire la mémoire familiale, mais aussi à se démarquer : demeures, chapelles et monuments funéraires sont souvent ostentatoires et témoignent parfois de l'influence des commandes royales. Les « thuriféraires de la monarchie », pour reprendre l'expression de Jean Favier, usent de la pierre et des matériaux les plus précieux pour affirmer leur place à la cour et pérenniser le souvenir de celle-ci. Distinction, émulation, imitation du modèle royal et princier, sont autant de notions à travers lesquelles analyser cette action édilitaire et artistique.

Production savante et représentation du pouvoir : la cour abbasside vue par le libraire bagdadien Ibn al-Nadīm (m. 990)

Rémy Gareil (Université Lumière Lyon 2)

Il est difficile de saisir les contours de la cour en contexte islamique en général, et abbasside en particulier : d'une part, il ne reste pour ainsi dire rien des palais califaux bagdadiens qui l'abritaient ; d'autre part, le concept de « cour » n'existe pas en tant que tel dans les sources d'époque abbasside : les termes qui s'en rapprochent le plus recouvrent une réalité variable d'un auteur à l'autre, et ne rendent pas compte de ce phénomène dans sa globalité, qui se situe quelque part au croisement du *dār* (palais), de la *ḥāṣīya* (membres de la cour), de la *ḥāṣṣa* (élite) et de la *bitāna* (entourage du souverain), pour ne citer que les dénominations les plus courantes. Ce flou sémantique n'a pas empêché le développement d'un champ de recherche particulièrement dynamique autour de la cour, depuis plusieurs décennies, les historiens ayant développé différentes stratégies pour contourner ces obstacles, par l'étude de trajectoires individuelles, par l'analyse de réseaux, ou encore par l'exégèse de textes normatifs définissant les règles à respecter dans l'entourage califal.

Nous proposons ici d'explorer la dimension savante de la cour abbasside, qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études, portant en particulier sur le mouvement de traduction ainsi que sur les milieux lettrés de l'époque bouyide (945-1055). Nous entendons adopter une perspective différente en prenant comme point de départ le *Fihrist (Catalogue)* d'Ibn al-Nadīm (m. 990), célèbre encyclopédie qui recense l'ensemble des ouvrages en langue arabe dont avait connaissance ce libraire bagdadien du X^e siècle. Alors que cette œuvre pourrait au premier abord sembler éloignée des milieux de cour, elle constitue un terrain d'enquête de premier choix pour évaluer la place de la cour abbasside dans les productions savantes, à condition d'aborder la cour non pas frontalement en tant qu'institution, mais sous l'angle des effets qu'elle produit sur le champ du savoir.

Il est en effet possible d'identifier les membres de la cour qui retiennent l'attention d'Ibn al-Nadīm, depuis les califes jusqu'aux simples courtisans, en passant par les vizirs, chambellans, précepteurs et autres détenteurs de charges officielles, qu'ils soient mentionnés comme producteurs ou consommateurs d'écrits, ou comme interlocuteurs de savants. À partir de la nature des disciplines pratiquées par ces membres de la cour, du rôle qu'ils jouent dans les anecdotes où ils interviennent, et des valeurs qu'ils véhiculent, il s'agit donc moins ici de dresser un tableau d'ensemble des activités savantes à la cour abbasside que de rendre compte de la vision singulière d'Ibn al-Nadīm, en mettant au jour les représentations et les catégories qu'il mobilise, ainsi que ses silences.

Cette démarche présente un double avantage : d'une part, elle repose sur la lecture globale d'une œuvre qui, aussi célèbre qu'elle soit, est habituellement étudiée de façon fragmentaire, ce qui ne rend pas justice à sa structure d'ensemble ni à la rationalité qui sous-tend sa composition. D'autre part, elle permet d'aborder la question des savoirs de cour en dépassant la seule problématique du patronage, et en restituant leur dimension politique. Elle s'inscrit ainsi dans la tendance actuelle de l'historiographie des sciences et des savoirs en contexte islamique, qui invite à replacer les activités intellectuelles dans leur contexte politique et social.

Les gens de savoir de Bretagne au cœur des réseaux et échanges curiaux à la fin du Moyen Âge (fin XIII^e-XV^e siècle)

Marjolaine Lèmeillat (Université de Tours)

La présente intervention vise à exposer les résultats de récentes analyses prosopographiques consacrées aux gens de savoir, durant les derniers siècles du Moyen Âge. Dans ces « gens de savoir » sont inclus tous les personnages justifiant à la fois d'études supérieures, ou d'une formation approfondie sur le terrain, et de l'usage quotidien de leurs compétences dans un cadre professionnel. De vastes recherches ont été menées à leur sujet, à l'échelle du duché de Bretagne. Sources publiées et archives inédites (5 238 cartons et registres consultés) ont été mises à contribution, afin de réunir le plus grand nombre d'éléments permettant de reconstituer des existences plus ou moins précises. Le corpus prosopographique ainsi établi aboutit à 5 274 biographies

de personnages divers : membres du clergé régulier et séculier, officiers de l'administration ducal, gens de justice, notaires, professeurs, médecins.

Parmi eux, 406 ont été au service ducal. Ils y sont chanceliers, vice-chanceliers, secrétaires, conseillers, maîtres des requêtes, juristes, notaires, médecins ou confesseurs, avec possibilité d'emploi simultané à plusieurs de ces fonctions. Leur recrutement est de plus en plus fréquent à partir de la fin du XIV^e siècle et au cours du XV^e siècle, avec la complexification de l'appareil administratif ducal, requérant un personnel qualifié, en particulier en droit. L'engagement repose donc sur les diplômes (majoritairement des licences de droit) et les compétences professionnelles, sur la volonté du prince, mais surtout sur l'inclusion au sein de réseaux parentaux, amicaux et d'obligés qui soutient leur cursus universitaire, leur assure les premiers accès à une place et contribue ensuite à la pérennité et à la consolidation de leur carrière, aussi bien à l'intérieur des frontières bretonnes qu'au-delà, au sein des cours royales française, princière d'Anjou ou pontificale, avec lesquelles le duc de Bretagne entretient des relations diplomatiques régulières.

Au-delà de leurs tâches officielles (suivant les fonctions : direction de la chancellerie ; rédaction et mise en forme des actes ducaux ; conseils ; ambassades ; instructions d'enquêtes diverses ; application des ordonnances ; soin du corps et de l'âme du duc), ces gens de savoir assument plusieurs obligations officieuses, en particulier dans le cadre des échanges diplomatiques entre la Bretagne et d'autres cours souveraines (royales de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, de Castille et d'Aragon ; princières d'Anjou, de Bourbon, de Bourgogne ; impériale ; pontificale). L'analyse des procès-verbaux du conseil et des instructions conservées permet de lever en partie le voile sur les missions qui leur échoient lors de négociations, qui requièrent de plus en plus la présence de juristes rompus aux finesses diplomatiques. Qu'ils soient chefs ou membres plus discrets de ces délégations, ils entreprennent aussi bien des déplacements ponctuels que des séjours de longue durée (qui représentent parfois une étape dans leur carrière), voire viagers, si leur intérêt personnel trouve davantage son compte auprès du roi de France ou du souverain pontife.

Le service de la personne ducal reste toutefois la priorité pour la majorité des gens de savoir, directement intéressée à rester fidèle au prince (gages, dons, étrennes, franchises d'impôt, appui pour l'octroi de bénéfices). Mais au-delà, le service de l'État lui-même justifie l'investissement de beaucoup au sein de la cour, confortant la position ducal, notamment en assurant la défense juridique des « droits royaux et ducaux » (à partir du milieu du XV^e siècle). Leur rôle dans la création et le perfectionnement de l'outillage institutionnel employé est ici essentiel.

Le pouvoir carolingien en son palais : construction d'un modèle dans le De ordine palatii d'Hincmar de Reims

Caroline Chevalier-Royet (Université Jean-Moulin Lyon 3)

Après la mort du roi Louis III le 5 août 882, son frère, Carloman, est acclamé comme roi de toute la Francie occidentale, par les grands assemblés à Quierzy, le 9 septembre 882. C'est au cours de ces semaines décisives qu'Hincmar de Reims entreprend la rédaction d'une « exhortation (*admonitio*) adressée aux

évêques et au roi Carloman, disposée en chapitres », désignée aujourd'hui sous le titre de *De ordine palatii* (éd. T. Gross, R. Schieffer, *MGH, Leges VIII*, 1980).

Cette exhortation a été maintes fois commentée, discutée, mise en doute ou réhabilitée ; sa lecture soulève de nombreuses questions, de traduction d'abord, d'interprétation ensuite. Le *De ordinatio palatii* est un traité fascinant dans la mesure où il a été rédigé par un membre du palais, acteur politique de premier plan (proche d'Hilduin, abbé de Saint-Denis et archichapelain de Louis le Pieux, avec qui il séjourne à la cour impériale à plusieurs reprises ; puis soutien de Charles le Chauve et archevêque de Reims à partir de 845 qui a joué un rôle décisif dans plusieurs crises politiques affectant le monde franc), observateur au regard aiguisé des jeux politiques (son expérience politique est hors-norme, il est archevêque de Reims depuis 37 ans lorsqu'il s'attèle à la rédaction du *De ordine palatii*) mais aussi pur produit du palais qu'il décrit (sa formation a débuté à l'abbaye de Saint-Denis mais s'est poursuivie à la cour de Louis le Pieux).

Hincmar organise son exhortation à Carloman et aux évêques en deux parties : la première partie, théorique, énumère les réflexions de l'archevêque de Reims sur la royauté et l'ordonnancement de la société terrestre. La deuxième partie, plus pragmatique, décrit l'organisation du palais carolingien, les liens qui unissent les membres de l'entourage du souverain et l'administration impériale carolingienne – non sans poser de nombreux problèmes d'interprétation (à quoi correspondent précisément les fonctions décrites ?).

À la faveur d'une nouvelle traduction de cette exhortation, entreprise au cours d'un séminaire du Master mondes médiévaux de l'Université de Lyon, je souhaiterais caractériser les fondements de la réflexion politique qu'Hincmar († 21 décembre 882) développe à l'extrême fin de sa carrière : pour rédiger cette exhortation, il s'appuie sur son expérience politique personnelle et sur des autorités (citations bibliques et patristiques ; citations d'auteurs contemporains, notamment un traité politique sur le palais, composé par Adalard de Corbie vers 826, et aujourd'hui perdu, ou d'actes de conciles récents). Les citations varient et les sources convoquées ne sont pas les mêmes selon la partie et la portée – théorique ou pratique – du propos. En outre, Hincmar s'appuie aussi sur des canons conciliaires (en particulier les actes du concile de Fismes [881] qu'il a lui-même rédigés). L'étude de la structure du *De ordine palatii*, des procédés rhétoriques et des citations utilisées au fur et à mesure de la rédaction permet de mieux comprendre les mécanismes sous-tendant la construction de la légitimité politique du roi carolingien et de celle d'un système de gouvernement dont le palais constitue le cœur et dont Hincmar est à la fois un produit et un acteur.

L'itinérance des rois de France : pour quoi faire ?

Boris Bove (Université Paris 8)

La mobilité des rois de France est un fait indiscuté depuis que leurs itinéraires ont été publiés au XIX^e siècle, mais cette méta-source a surtout été utilisée à des fins diplomatiques ou pour éclairer de façon positive tel ou tel aspect du règne. L'analyse de *l'Itinéraire de Philippe le Bel* par Elisabeth Lalou en 2007 marque un tournant en faisant passer l'itinéraire d'instrument de recherche à objet d'histoire. On souhaiterait s'inscrire dans cette continuité en élargissant la

focale à l'ensemble des royaumes des rois du XIII^e au XV^e siècles, à partir des itinéraires publiés, soit un corpus de 26 000 lieux-dates. Sur cette base, on se propose d'interroger le métier de roi à partir des nouvelles modélisations statistique et géographique que l'on peut faire de ces méta-sources dans un Système d'Information Géographique, qui permet d'isoler clairement les *circulations* de courte portée des *voyages* au long cours, les premières l'emportant largement sur les seconds.

Cela permettra de discuter la réalité du *topos* veut que le roi se déplace pour connaître son royaume et se faire reconnaître de ses hommes, mais aussi pour consommer les ressources de ses domaines, pour faire la charité et se recueillir sur des reliques, et pour chasser enfin, sans que ces motifs aient beaucoup été hiérarchisés, ni même discutés (sont-ils des causes des déplacements ou des activités pratiquées à l'occasion de ceux-ci ?). Au bout du compte, les rois de France apparaissent assez sédentaires à l'échelle d'une région résidence, ce qui explique l'installation précoce des gens de cour à Paris à la fin du XIII^e siècle et l'organisation de micro-mobilités pendulaires autour de la capitale.

Ce sera l'occasion d'opposer le modèle capétien au modèle princier d'une part et au modèle impérial d'autre part, tous deux marqués par une forte mobilité.

L'influence de la cour abbasside sur l'art de vivre et l'éthos des élites islamiques médiévales : le rôle du commensal (nadīm)

Audrey Caire (Université Paris 1-Panthéon Sorbonne)

Dans la littérature et la poésie arabe classique, le terme de *nadīm* (commensal) désigne le compagnon de boisson. Mais, dans une acception plus restreinte, il s'agit d'une fonction curiale précise et rémunérée dont on situe l'origine puis le développement dans les premiers temps de la cour abbasside. Le *nadīm* est alors le compagnon du calife, ou d'autres hommes de pouvoir comme les vizirs. Sa fonction est avant tout de divertir et de recueillir les confidences du prince. Il est choisi pour sa discrétion mais surtout son talent – de poète, de chanteur, de musicien, de joueur d'échec – et son bon goût – dans le domaine des arts, de la cuisine et de la conversation. Omniprésent dans la littérature d'*adab*, le *nadīm*, en tant que personnage de cour, n'a pourtant que peu retenu l'attention des historiens depuis les brèves études d'Anwar Chejne et de Joseph Sadan, sans doute parce qu'il n'a pas – ou de manière exceptionnelle – de fonction politique à proprement parler. Pourtant, au cours de nos recherches doctorales, nous avons été frappée par le rôle essentiel de ces commensaux dans l'élaboration d'un mode de vie et un éthos distinctif, propre à la cour abbasside. Non seulement ils ont largement contribué à en définir les règles de l'étiquette et du bon goût, mais en tant qu'hommes cultivés (*adīb*, pl. *udabā'*) ils ont aussi influencé l'ensemble de la production musicale, poétique, littéraire et même culinaire de leur temps. Plusieurs d'entre-deux, comme Kušāğim (m. v. 961), ont aussi rédigé des manuels qui nous permettent de cerner les implications de leur fonction et de les situer au sein de la production littéraire de leur époque. Ces sources nous montrent également qu'au-delà d'un art de vivre luxueux et agréable, ils sont également les acteurs d'une réflexion éthique beaucoup plus large sur la commensalité, l'amitié et le pouvoir. Cette communication serait alors l'occasion de proposer un bilan renouvelé du rôle de ces commensaux, en

montrant qu'ils occupaient une position charnière entre les hommes de pouvoir d'une part et l'ensemble des milieux lettrés et cultivés d'autre part. Cette situation de pivot est, nous semble-t-il, essentielle pour comprendre comment le relatif échec politique du califat abbasside au X^e siècle s'est dans le même temps accompagné d'une diffusion à l'ensemble des élites du monde islamique de son art de vivre et de réflexions sur le lien social et la morale nées dans son contexte curial.

Un transfert culturel entre cours : la fonction de maître rational, de la Sicile à la couronne d'Aragon et aux états angevins (XIII^e–XV^e siècle)

Roxane Chilà (Université Bordeaux Montaigne)

Les maîtres rationaux (*magistri rationalis*) sont des officiers financiers apparus à la cour du royaume de Sicile à la fin du règne de Frédéric II. C'est surtout sous le règne de son héritier Manfred que se met effectivement en place à l'échelle du royaume l'activité des maîtres rationaux, qui ont pour mission de contrôler les comptes des officiers chargés des opérations financières de la monarchie. Cet office apparaît en Provence dès 1269, trois ans après l'entrée de Charles I^{er} dans Naples. On constate ainsi que les vainqueurs des Staufen, loin de balayer la culture administrative du royaume de Sicile au profit de la leur, en font au contraire leur miel et importent même certains de ses offices dans les territoires angevins. De façon très frappante, on observe un rejeu de ce phénomène dans les années 1280, quand l'aristocratie de Sicile révoltée contre le roi angevin fait appel à un roi aragonais, tout en créant un rapport de force permettant à l'île de conserver une indépendance formelle. Dès février 1283, Pierre III d'Aragon nomme en Sicile son premier maître rational, Conrad Lança. Puis Pierre III s'embarque pour la couronne d'Aragon et, un mois après son retour en juin 1283, on y retrouve à ses côtés le même Conrad Lança, titulaire de deux offices domestiques : *porter maior* et maître rational de l'hôtel royal ; le même été, il révisé ses premiers comptes d'officiers aragonais.

La consolidation de l'office prend quelques années (1288 en Provence ; 1293 dans la Couronne d'Aragon), mais à partir de la fin du XIII^e siècle, les maîtres rationaux sont des officiers incontournables des hôtels angevins et aragonais. Les modalités de ce transfert seront l'objet de mon travail, ainsi que les évolutions postérieures, au sein de l'hôtel royal, de la fonction de maître rational. Ma communication reposera sur une enquête prosopographique (j'utilise la Base Europange pour le volet angevin de l'enquête ; je constitue le relevé pour la Couronne d'Aragon). En raison de la destruction des archives napolitaines en 1943, la prosopographie est à la fois indispensable et une méthode d'un faible rendement. Cependant, malgré les lacunes irrémédiables de la documentation, apparaît une évolution nettement différenciée de la fonction et des carrières des maîtres rationaux dans les territoires angevins et dans la Couronne d'Aragon. Dans les premiers, une forte proportion de ces officiers se signale par l'obtention de grades universitaires et une carrière articulée en nombreuses étapes, marquée par des déplacements géographiques, et dans des institutions variées. Rien de tout cela chez les officiers aragonais, qui semblent au contraire mener des carrières presque immobiles au sein de l'hôtel royal.

L'appropriation et les mutations de l'office du maître rational sicilien au service de nouveaux maîtres s'apparentent assez bien aux transferts culturels décrits dans le cadre des travaux de Michel Espagne et Michael Werner sur l'Allemagne et la France au XIX^e siècle : l'objet du transfert connaît une adaptation et une réélaboration qui l'émancipent largement du modèle, de sorte qu'on est amené à raisonner en termes de métissage ou d'hybridité. En tout cas, c'est l'occasion de poser la question de la circulation des modèles d'offices entre hôtels royaux.

Un pouvoir sonore ? Entendre et faire entendre l'autorité impériale à Byzance

Marie-Emmanuelle Torres (Aix-Marseille Université)

L'Empire byzantin offre une expérience aulique sans égal. L'autorité se fait ressentir par une mise en scène millimétrée, un souci extrême de l'étiquette, des gestes et des attributs de pouvoir. Les étrangers admis à l'audience impériale font l'expérience de la *taxis*, de l'ordre absolu, de l'harmonie et de l'autorité quasi divine de l'empereur. Ils y découvrent également une richesse, un raffinement culturel : tout est fait pour démontrer de façon évidente la supériorité de l'Empire. Dans cette mise en contact officielle, tout est rigoureusement orchestré, pesé et surveillé. Les gestes ont été largement étudiés mais qu'en-est-il des sons, des mots, des voix ? En effet, ces expériences auliques se font dans un paysage sonore défini qui ne peut être anodin. Tout geste est inscrit dans un environnement sonore qui lui donne sens et qui module son impact sur l'audio-spectateur.

Alors que les études relatives aux sens et au son se multiplient en sciences humaines – et en histoire –, on peut s'interroger sur l'orchestration sonore de ces expériences auliques composées par l'Empire byzantin. L'étude des récits de voyage révèle en effet que le son de ces cérémonies marque profondément les étrangers et contribue à leur expérience du monde byzantin. La forte impression sonore laissée à l'étranger peut même faire naître une émulation, notamment dans la quête d'un modèle impérial. Carolingiens et Ottoniens ont ainsi cherché à imiter les chants et sonorités employés pour la mise en scène impériale. Ainsi on peut s'interroger sur l'impact de cette sonorisation de l'autorité : le son est-il un des *regalia* de l'Empire ? De fait, à Constantinople, l'expérience aulique est-elle un lieu d'expérience et de rayonnement d'un modèle sonore de l'autorité ? Pour apporter des premiers éléments de réponse, on se penchera sur le rôle et les symboliques portées par cette musique aulique pour ensuite dessiner les contours de l'expérience sonore d'autorité ainsi construite.

Il apparaît en effet que toutes les cérémonies sont construites et rythmées par des interventions sonores très spécifiques. Le chant des *psaltai* confirme la légitimité impériale, rejoint par la voix grondante de la foule. Les chants, voix et instruments alternent dans un silence pesant. L'empereur, lieutenant de Dieu sur terre, n'est déjà plus dans les mêmes sphères : il reste inaccessible et totalement silencieux.

Toutes les interventions sonores – sonnantes *et* silencieuses – participent d'une construction plus large d'une autorité rendue tangible. C'est un discours

sensoriel, corporel, sensitif du pouvoir impérial, qui se donne ainsi facilement à voir, à entendre, à ressentir. Pour les Byzantins, on y fait même l'expérience d'un pouvoir donné par Dieu : l'empereur reste, à son image, silencieux pendant que les cohortes d'eunuques chantent sans fin ses louanges.

Bien sûr cette orchestration totale des voix est aussi une démonstration claire de l'ordre rituel, et de l'harmonie collective. Aucune erreur, aucun manquement n'est toléré. Les voix et les corps sont entièrement maîtrisés par le son et pour le son. Le son complète et amplifie la démonstration de pouvoir.

De la chambre à la salle : le cortège cérémoniel et son cadre à la cour de Bourgogne

Hervé Mouillebouche (Université de Bourgogne)

Le « logis neuf » de l'hôtel ducal de Dijon, construit par Philippe le Bon de 1450 à 1455, présente de nombreux intérêts pour l'étude de la vie curiale à la fin du Moyen Âge. Tout d'abord, il est dans un excellent état de conservation et les vestiges actuels, fossilisés sous un épiderme architectural du XVII^e siècle, permettent de reconnaître avec précision les distributions primitives. D'autre part, il est éclairé par des comptes de construction bien conservés, qui précisent la dénomination et parfois la fonction des différents espaces. Enfin, c'est dans cet édifice, et sans doute en s'inspirant de ce cadre, que Charles le Téméraire a promulgué son ordonnance de l'hôtel du 14 février 1474. Dans ce texte, le dernier duc Valois institutionnalise pour la première fois les cérémonies de lever et du coucher du prince : les chambellans, les gentilshommes des quatre états et ceux de la garde doivent l'attendre dans trois chambres en enfilade, que le duc traverse à son lever, agrégeant successivement à son cortège les trois groupes qui l'accompagnent jusqu'à la chapelle. La confrontation des vestiges et des sources sur le séjour du Téméraire à Dijon en 1474 permet de replacer cet itinéraire dans les bâtiments actuels, mais aussi de mesurer son impact sur l'architecture. On sait que cette cérémonie fut reprise par Philippe le Beau en 1497 puis par Charles Quint en 1547 pour la cour de Castille, où elle connut une certaine longévité. En revanche, il est plus délicat de retrouver les origines de ce cérémonial bourguignon :

- Localement, la reconstitution des hôtels de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur montrent que la cérémonie du lever s'organisait autour d'une salle unique, la « chambre de parement », qui commandait les chambres du duc et de la duchesse ; aux châteaux de Germolles et de Rouvres, la disposition des chambres duciales et de leurs abords devait être assez similaire, sans possibilité d'enfilade.

- À Lille, l'hôtel Rihour, conçu en même temps que le logis neuf de Dijon, semble avoir intégré l'idée de chambres duciales successives pour hiérarchiser les visiteurs / spectateurs, tout en gardant une symétrie entre l'itinéraire du duc et celui de la duchesse. Le Prinsenhof de Gand propose également deux suites de chambres parallèles.

- À Bruxelles, la traversée de plusieurs chambres (3 ou 9) est évoquée par le visiteur Léon de Rozmital en 1466 (plutôt pour les entrées que pour les sorties du prince), mais ce témoignage se heurte à l'impossibilité de faire coïncider l'itinéraire décrit et la reconstitution de la distribution de l'hôtel. En revanche,

ce curieux témoignage pourrait ouvrir des pistes pour une recherche une inspiration slave ou germanique du cérémoniel de Charles le Téméraire.

- Le modèle français est en général très influent à la cour de Bourgogne. C'est une référence revendiquée pour Philippe le Hardi et Jean sans Peur. En revanche, Philippe le Bon et Charles le Téméraire se démarquent ostensiblement des modes curiales de Charles VII et de Louis XI.

- Enfin, il faut prendre en considération le modèle anglais, qui atteint la cour de Bourgogne par le mariage d'Anne de Bourgogne et de Jean de Lancastre en 1423, de Philippe le Bon et Isabelle de Portugal en 1430, et surtout de Charles et Marguerite d'York en 1468.

Après avoir réévalué l'influence de la cour de Bourgogne sur les cours d'Europe, il est donc assez instructif d'essayer de remettre le cérémoniel et l'architecture palatiale bourguignonne dans la perspective d'une influence complexe, parfois indirecte, des cours européennes germaniques et anglaises.



Mémoires en études médiévales soutenus dans les universités belges francophones (2019-2020).

HISTOIRE

Bisilliat Donnet, Henri, *L'humanisme civique au service de Philippe le Bon, Les valeurs de la noblesse dans le « Débat » et la « Controverse », traduits par Jean Miélot dans le manuscrit 9278-80 de la KBR*, UCL.

Boucquey, Hugues, *Nourrir et servir le comte de Hainaut. Les Ministeria Curie Hanoniensis*, ULB.

Bourazma, Sarah, *Étude sur une communauté féminine du haut Moyen Âge. Le Rotulus de Maubeuge*, ULB.

Burlet, Layla, *Les Miracula de saint Trudon : lecture économique d'une source hagiographique*, ULB.

Dejonckheere, Jules, « *Yllumyne the mynde with lyberalyte* » *Les dons du roi Henri VIII (1509-1547) : entre discours et pratiques*, UCL.

Galiano Celestinon, Maud, *Rapts, viols et représentations de genre au XV^e siècle. Analyse de lettres de rémission de Philippe le Bon et Charles le Téméraire (1438-1476)*, ULB.

Gaudier, Richard, *Du comté au duché de Luxembourg : moyens et enjeux d'une construction territoriale (1197-1354)*, UCL.

Gravis, Pierre, *Les Gesta Nicholai Episcopi Cameracensis (1136-1138). Étude critique d'une continuation des Gesta des évêques de Cambrai*, ULiège.

Grimau, Julian, *La Table des pauvres de La Chapelle. Étude de la gestion de la*

charité par une Table des pauvres au début du XV^e siècle (1416-1429), ULB.

Grisard, Charles, *Les Grandes Découvertes : l'eurocentrisme dans l'étude et l'enseignement de l'histoire. Étude historiographique sur l'histoire globale et recherche expérimentale sur une didactique spécifique à ce courant*, ULiège.

Iezzi, Sandro, *Francon évêque de Tongres, Maastricht et Liège (855-901) : un évêque lotharingien lors de la désagrégation de l'empire carolingien*, ULiège.

Mercier, Gabriel, *L'évolution des conditions d'accès des laïcs au sacré dans le cadre de la réforme carolingienne*, ULiège.

Meunier, Julien, *Les relations entre les mercenaires, leurs employeurs et les populations locales aux Pays-Bas, sous les règnes de Philippe le Beau et Charles Quint (1482-1555)*, UCL.

Platteau, Marine, *The White Queen : Une perception féminine de la guerre des Deux-Roses à travers une série télévisée*, UCL.

Rozein, Mathias, *Le pontificat de Jean X (914-928). Pornocratie et saeculum obscurum ? Opportunités et limites du pouvoir pontifical à l'aube du X^e siècle*, ULiège.

Smits, Gil, *Lectures historisantes du Conte du Graal : une analyse historiographique des interprétations historiques du dernier roman de Chrétien de Troyes*, UCL.

Venturelli, Eléonore, *Le rouleau mortuaire de Mathilde : une œuvre littéraire mémorielle du premier quart du XII^e siècle*, UCL.

HISTOIRE DE L'ART, ARCHÉOLOGIE ET MUSICOLOGIE

Chaidron, Manon, *La représentation de saint Guidon sur le territoire de l'actuelle Belgique depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au XX^e siècle. Essai d'inventaire et étude des métamorphoses d'un schéma iconographique*, ULB.

Demolder, Juliette, *Autour du Ms. Wittert 17 : étude monographique d'un livre d'heures conservé à la bibliothèque universitaire de Liège*, ULiège.

Druant, Hemeline, *Étude technique et typologique des boucles d'oreilles mérovingiennes retrouvées en contexte funéraire dans le Nord de la France et en Belgique actuelle*, UCL.

Everard De Harzir, Victor-Julius, *L'influence des reliques de Terre Sainte en Occident. Étude comparée de la Sainte-Chapelle de Paris et de la région mosane*, ULB.

Grignard, Paul, *La navigation dans l'espace Manche-Mer du Nord : milieux, héritages et influences entre le VIII^e et le XI^e siècle*, UCL.

Jamart, Cindel, *Transmission de la représentation antique de (l')Hadès dans les scènes de l'Anastasis durant la période mésobyzantine*, ULB.

Lambrigts, Robin, *Modélisation des phases de constructions de l'oratoire de Germigny-des-Prés. Exploitation d'un modèle 3D sur base de Micro Station 3D. Question sur la pertinence du modèle 3D dans le cadre de l'archéologie*, ULiège.

Lessire, Stéphanie, *Les plaques-boucles et éléments constitutifs de la ceinture mérovingienne dans le bassin de la Meuse moyenne. Étude technique, typologique et iconographique*, ULiège.

Martin, Émeline, *Étude archéologique et historique du château de Trois Fontaines (Auderghem)*, ULB.

Moaty, Sarah, *Le Retable de la Passion et de l'Enfance du Christ d'Hachiville*, ULB.

Moureau, Charlotte, *Un livre d'heures parisien de la fin du XIV^e siècle : le manuscrit Wittert 26 (Université de Liège)*, ULiège.

Peel, Sébastien, *Réception de la peinture flamande du XV^e siècle dans le cycle des peintures murales en semi-grisaille de la chapelle du collège d'Eton*, ULB.

Thonnard, Mathieu, *La maison Libotte à Liège, approche archéologique du bâtiment*, ULiège.

Vanhuyse, Marie, *Étude de l'abbaye cistercienne de la Cambre (1201-1796). Approches archéologiques et topographiques*, ULB.

LANGUES ET LETTRES

Amicone, Lisa, *Le traduzioni francesi dell'Inferno di Dante Alighieri. Quali sono le tendenze contemporanee nella traduzione in francese dell'Inferno dantesco e quali ne sono le conseguenze ?*, ULiège.

Barnabé, Chloé, *Espoir et désespoir dans les lettres d'amour du Moyen Âge : le cas de l'Histoire ancienne jusqu'à César*, ULiège.

Gazzetta, Adrien, *La satire universitaire dans la littérature française de la Renaissance à nos jours : Histoire littéraire*, ULB.

Cochin, France, *La quête identitaire, sociale et sexuelle du personnage de Silence : analyse sociologique, linguistique et sociocritique du Roman de Silence d'Heldris de Cornouailles (XIII^e siècle)*, UCL.

Couvreur, Fanny, *Un lecteur guidé dans sa consultation du Lancelot en prose. Les rubriques du Pluteo 89 inf. 61 de la Biblioteca Medicea Laurenziana de Florence*, ULiège.

De Brandt, Diane, *Thyl Ulenspiegel à l'opéra : de l'espiègle légendaire au héros libertaire. Étude de quatre adaptations musicales de La Légende d'Ulenspiegel de Charles De Coster*, ULB.

De Coen, Sébastien, *Les représentations littéraires du mythe de Godefroid de Bouillon dans la littérature belge francophone depuis 1830*, ULB.

Delen, Cassandre, *Jeux de doubles et de miroirs en littérature médiévale : analyse comparative du motif du double dans les versions successives de La Belle Hélène de Constantinople*, UCL.

Hocq, Caroline, *Les Chroniques de Hainaut : Livre premier, traduction par Jean Wauquelin des Annales historiae illustrium principum Hannoniae de Jacques de Guise : édition critique*, UCL.

Jonckheere, Manoëlle, *Les Chroniques de Hainaut de Jean Wauquelin : édition critique des folios 74 à 104 du ms. Bruxelles, KBR 9242*, UCL.

Many, Marie, *Pygmalion au Moyen Âge : un souffle de vie dans l'œuvre littéraire. Étude de l'évolution d'un mythe antique dans la littérature médiévale des XIII^e-XIV^e siècles*, UCL.

Martens, Christian, *Huit siècles de Pseudo-Turpin : études sur la diffusion et la réception d'une fausse chronique médiévale*, UCL.

Schönauf, Salomé, *En tous estas vueil dire et enseigner. Pour une étude rhétorique des moyens de persuasion dans les Balades de moralitez d'Eustache Deschamps*, ULiège.

Watine, Pierre-Louis, *Les métamorphoses en animaux dans l'Ovide moralisé - Étude de cas*, ULB.

Actualité des dépôts d'archives

De nouvelles chartes liégeoises restaurées et mises en ligne

Depuis six ans, plus de 4000 chartes conservées aux Archives de l'État à Liège ont été restaurées grâce au Fonds David-Constant. Plus de 1500 d'entre elles sont d'ores et déjà consultables sur Internet depuis chez vous et dans toutes les salles de lecture des Archives de l'État. La découverte de ces chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, de la cathédrale Saint-Lambert et des collégiales liégeoises promet des moments de lecture passionnants !

Les Archives de l'État à Liège conservent la mémoire écrite de toute la province de Liège, dont près de 20 000 parchemins antérieurs à 1795. Il s'agit du plus riche ensemble de documents médiévaux de Wallonie. On y trouve le plus ancien document produit et conservé en Wallonie : l'acte de la donation faite en 862 par Lothaire II à l'abbaye de Stavelot. Ce document est, par ailleurs, le deuxième document le plus ancien produit et conservé en Belgique !

Au cours des siècles, des guerres et des déménagements, ces chartes se sont détériorées ; certains sceaux, très fragiles, se sont brisés ou ont disparu. Ces chartes souffraient également à chaque manipulation et notamment lors de leur consultation en salle de lecture. Il était urgent d'intervenir.

Grâce à une subvention annuelle de 25 000 € du Fonds David-Constant (géré par la Fondation Roi Baudouin), plus de 4000 chartes ont été à ce jour restaurées, soit déjà 20 % de l'ensemble conservé aux Archives de l'État à Liège. Ce projet de

restauration de grande envergure vise à assurer la conservation à long terme des parchemins, dans les meilleures conditions. Ces chartes sont également numérisées pour les rendre accessibles dans toutes les salles de lecture des Archives de l'État et directement sur Internet.

Les chartes les plus anciennes des principales institutions fonctionnant sur le territoire liégeois ont été privilégiées.

Que peut-on consulter sur Internet et dans les salles de lecture ?



Plus de 1500 chartes sont consultables en ligne :

- 706 chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (862-1796)
- 600 chartes de la cathédrale Saint-Lambert (IX^e siècle-1331)
- 116 chartes de la collégiale Saint-Barthélemy (1272-1760)
- 42 chartes de la collégiale Sainte-Croix (1259-1793)
- 25 chartes de la collégiale Saint-Paul (1366-1791)

En 2020, 300 chartes de la cathédrale Saint-Lambert ont été ajoutées, couvrant la période 1233-1331.

Vous y découvrirez deux chartes de 1281 où les chapitres de la cathédrale Saint-Lambert et de la collégiale Saint-Feuillen de Fosses s'admettent mutuellement dans leur confraternité respective; un acte de 1307 par lequel l'évêque, les échevins et les bourgeois de Liège promettent au comte de Looz de le défendre contre les Liégeois, un autre acte de la ville de Saint-Trond de 1314 qui promet fidélité aux nouvelles institutions octroyées par l'évêque de Liège ; un autre où les collégiales de Liège excommunient le comte de Namur en 1323.

And last but not least : un très beau crowdfunding médiéval de 1487 où des indulgences sont accordées aux fidèles qui contribueront à la réalisation d'un reliquaire de saint Lambert.

Ce projet de grande ampleur est mené avec le soutien de l'[asbl Celida](#).

Et comment vont... les chartes gantoises « en voyage » ? Un troisième état de la situation

Discrètement mais intensément, le projet « Chartes des comtes de Flandre » se poursuit. En juillet 2020, le premier lot de chartes restaurées (séries « Saint-Genois » et « Fonds autrichien ») est revenu dans nos dépôts. Le 11 février 2021, la série « Gaillard » est également revenue. Dès le retour de ce deuxième lot, le troisième est parti pour les Pays-Bas. Grâce au soutien financier du Fonds Baillet Latour, la phase « restauration » du projet « Chartes des comtes de Flandre » devrait être finalisée vers la fin de 2021.

Les chartes ont été réceptionnées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, où elles ont été mises sur la liste d'attente pour une numérisation

professionnelle par le service DIVA, Digitalisation & Valorisation. Le premier lot restauré est déjà quasi entièrement numérisé. Ce n'était pourtant pas évident, car en même temps, l'atelier de scanning de DIVA avait dû s'occuper du lot parti le 11 février. En effet, les documents ne peuvent quitter l'établissement sans qu'il y ait une copie de sécurité. Malgré les effectifs réduits (suite aux mesures contre le COVID-19), le service a réussi en à peine sept semaines à photographier les



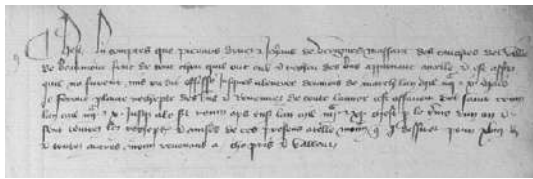
996 articles du Supplément chronologique.

Dès le retour du deuxième lot de chartes, un troisième est parti aussitôt pour les Pays-Bas. Cette série, dite « Supplément chronologique » (connue également comme « l'inventaire Wyffels ») est la dernière du projet de restauration à partir en « voyage » pour quelques mois.

Concrètement, les originaux des séries de chartes des comtes de Flandre ne peuvent être consultés pour l'instant en raison de leur restauration (série Supplément chronologique) ou de leur numérisation (séries Saint-Genois, Fonds autrichien, Gaillard). Des copies de sécurité sont mises à disposition dans la salle de lecture des Archives de l'État à Gand.

Plus de 10 000 comptes communaux du Moyen Âge et des Temps modernes sont en ligne

Médiévistes et modernistes, à vos claviers ! Les comptes communaux de dizaines de villes des Pays-Bas méridionaux, conservés dans les archives des Chambres des Comptes aux Archives générales du Royaume, sont maintenant intégralement en ligne. Il s'agit de villes des comtés de Flandre, du Hainaut et de Namur, des duchés de Brabant, du Limbourg et du Luxembourg, et des seigneuries de Tournai et de Malines. Maintenant que les documents d'Ypres, Termonde, Tielt, Torhout, Warneton, Watervliet et Wervicq sont traités, pas moins de 10 723 comptes communaux sont disponibles en format numérique.



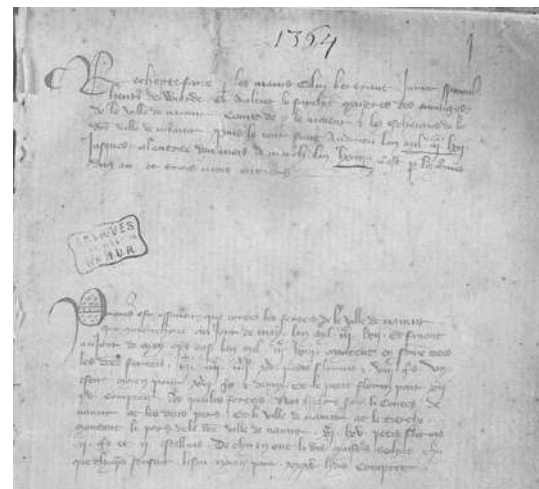
Il va de soi qu'il s'agit d'une source de première importance. De nombreuses villes devaient soumettre à la Chambre des Comptes leurs comptes annuels avec des aperçus détaillés des entrées et des dépenses. Les historiens et les généalogistes chevronnés savent fort bien que les comptes communaux contiennent de précieuses informations sur la vie économique et culturelle d'une ville. Pour la linguistique, l'histoire militaire ou environnementale, ces comptes communaux peuvent également être intéressants. À noter aussi que de nombreuses recettes et dépenses (pour des travaux publics, des jetons de présence, les fêtes des arbalétriers, des processions, etc.) étaient récurrentes chaque année et permettent donc une analyse sur le long terme.

Les comptes de la Ville de Namur sont en ligne !

Après les comptes des villes conservés dans les archives de la Chambre des comptes aux Archives générales du Royaume, les comptes de la Ville de Namur (1364-1794) conservés aux Archives de l'État à Namur sont désormais également consultables en ligne.

En mettant en ligne la très belle série de comptes de la Ville de Namur s'étendant sur plus de quatre siècles, les Archives de l'État complètent de manière substantielle l'offre à destination des médiévistes et des modernistes intéressés par l'histoire urbaine.

En effet, seuls quelques comptes de Namur étaient disponibles via les archives de la Chambre des comptes. Ici, c'est l'exemplaire local, nettement plus complet, qui fait l'objet de cette publication. La série débute en 1364, peu de temps après l'acquisition par la Ville d'une plus grande autonomie financière, à l'intervention du comte de Namur, Guillaume I^{er}. Elle s'achève juste avant l'abolition des institutions d'Ancien Régime par les révolutionnaires français en 1795.



Dans l'historiographie namuroise, ces archives ont déjà été largement utilisées par les chercheurs depuis Jules Borgnet, premier conservateur des Archives de l'État à Namur, dès le

milieu du XIX^e siècle. Elles sont dorénavant accessibles à domicile dans le monde entier.

Les hommes de l'écrit. Agents princiers, pratiques documentaires et développement administratif dans le comté de Flandre (1244-1305)

La seconde moitié du XIII^e siècle est une période charnière dans l'histoire de la culture écrite de l'Occident latin. Dans le comté de Flandre, sous Marguerite de Constantinople (1244-1278) et Gui de Dampierre (1278-1305), c'est le temps où la prédominance de la charte cède le pas à l'essor des pratiques administratives au sens large. Aurélie Stuckens a publié dans la série *Studies in Belgian History* une monographie sur cette évolution.

Le développement de la principauté flamande s'inscrit dans une évolution qui touche, à quelques décennies d'intervalle, la plupart des administrations royales, princières et seigneuriales de l'Europe occidentale. L'originalité de la Flandre réside néanmoins dans sa précocité à mettre au point certains outils administratifs (registres, formulaires, mentions de commandement des actes, etc.), au soin porté à la conservation de l'écrit au sens large – notamment aux documents préparatoires – et à l'émergence progressive de premières fonctions bureaucratiques intimement liées au déploiement de ces pratiques documentaires. Parmi ces fonctions se distinguent particulièrement celles de receveur général des finances, de maître et receveur des « terres nouvelles » du comte et de « chancelier *de facto* ».

Ces agents princiers et leurs subalternes sont les acteurs

talentueux d'un XIII^e siècle qui les a vus façonner l'administration du comté de Flandre, pôle culturel, économique et politique majeur de l'Europe du Nord-Ouest au Moyen Âge.



STUCKENS Aurélie, *Les hommes de l'écrit. Agents princiers, pratiques documentaires et développement administratif dans le comté de Flandre (1244-1305)*, Série *Studies in Belgian History* vol. 9, n° de publication. 6150, Archives générales du Royaume, Bruxelles, 2020. 29,95 €

Une nouvelle base de données de recherches pour la Belgique

La Social Sciences and Digital Humanities Archive (SODHA) vient d'être lancée. SODHA est une archive de données, c'est-à-dire une plate-forme d'archivage pour des séries de données produites au cours de recherches scientifiques. Avec SODHA, les chercheurs peuvent déposer, trouver et réutiliser des données de toutes sortes dans les domaines des sciences sociales et des humanités numériques.

Les séries de données déposées chez SODHA recevront un Digital Object

Identifier (DOI) grâce auquel elles pourront plus facilement être moissonnées par des moteurs de recherche, leur conférant donc une plus grande visibilité en ligne. En effet, le fruit du travail des chercheurs est ainsi mis en valeur sous forme de collections de données (ou *datasets*) de la même manière que des publications scientifiques. De plus, cela permettra de citer ces séries de données comme des sources classiques telles que les articles, livres, chapitres de livres, actes de conférence, etc.

Des données récoltées et préparées avec le soutien financier des pouvoirs publics sont donc mises à disposition pour une réutilisation et les efforts des chercheurs sont publiquement valorisés. Les données sont trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables, en bref : ce sont des données FAIR (*findable, accessible, interoperable and reusable*).

En tant que nouveau service des Archives de l'État, SODHA s'engage à conserver les résultats de recherche selon les mêmes normes de qualité et avec les mêmes garanties que celles déjà en application au sein de notre institution fédérale. SODHA soutient également la « science ouverte » et la transparence en incitant les chercheurs à déposer leurs données sous licence libre afin de faciliter la réutilisation et d'encourager la reproductibilité scientifique. SODHA est basée sur l'application Web open source Dataverse. Grâce au projet BISHOPS (Belgian Infrastructure for Social Sciences and Humanities Open Science), nous pouvons désormais élargir la portée de SODHA pour inclure également les humanités (numériques).

Vous voulez consulter les collections de séries de données disponibles via SODHA ou y déposer vos propres

données ? Accédez à SODHA via www.sodha.be



La recherche en Belgique... et ailleurs

Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public

La Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (SHMESP) a été fondée en 1969, dans un moment de grandes restructurations de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi de renouvellements des problématiques et méthodes de l'histoire. Elle visait à réunir historiens, archéologues et historiens d'art travaillant sur le Moyen Âge dans les universités et organismes de recherche en France. Elle compte aujourd'hui presque 500 membres, dont des membres associés en poste à l'étranger ou relevant d'autres disciplines comme l'histoire du droit, les études aréales ou la littérature médiévale (cf. [l'annuaire](#) en ligne). Elle est en outre très soucieuse d'intégrer et soutenir les jeunes chercheurs, doctorants et docteurs, surtout dans le contexte actuel où l'entrée dans la carrière universitaire devient de plus en plus difficile. Son action vise à la fois à promouvoir – voire à défendre si nécessaire – les études médiévales et la diffusion des connaissances, et à favoriser les échanges scientifiques au sein de la communauté des médiévistes.

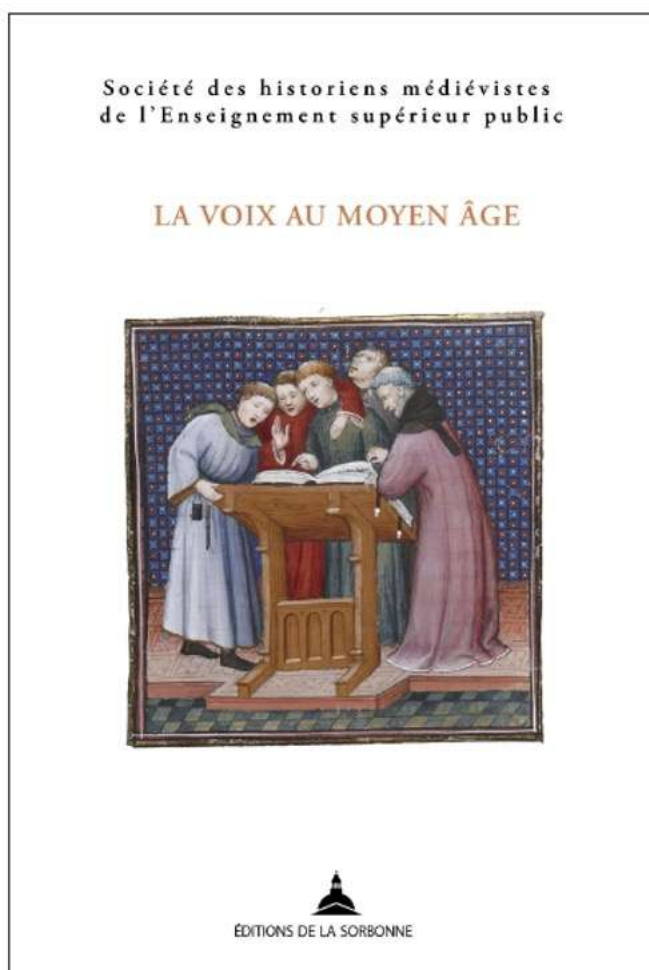
Elle se veut ainsi une force de proposition auprès des décideurs politiques et intervient à ce titre dans les débats sur la recherche et l'enseignement, supérieur mais aussi scolaire. Sur ce terrain, elle agit souvent en étroite concertation avec les autres associations d'historiens, et plus récemment avec d'autres sociétés savantes avec lesquelles elle a fondé en 2021 le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France (COSSAF), qui vise à faire entendre la parole de la communauté scientifique dans le débat public. Ses actions peuvent ainsi porter aussi bien sur la définition des programmes de l'enseignement scolaire, dans lesquels la part du Moyen Âge recule hélas progressivement, sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur et plus largement sur la place du savoir historique dans la société. C'est dans cette perspective qu'elle a créé en 2020, avec les trois autres associations d'historiens du Supérieur, les [Nocturnes de l'Histoire](#), un rendez-vous qui rassemble une fois par an des manifestations ouvertes au grand public sur l'ensemble du territoire, et vise à promouvoir les résultats de la recherche mais aussi les exigences de la méthode scientifique face à la prolifération incontrôlée de discours de contrevérité qui n'épargnent pas l'histoire. Retardé par l'épidémie de COVID, le lancement de cette initiative a néanmoins montré le grand intérêt des chercheurs pour ce type d'actions de médiation scientifique et laisse espérer un développement prometteur à l'avenir, et peut-être son élargissement au-delà de la France.

La SHMESP assure par ailleurs, à travers son site internet et sa lettre d'information, l'échange et la circulation des actualités de la recherche en histoire médiévale, qu'il s'agisse des nouvelles publications, des appels à contribution, des annonces de manifestations scientifiques ou la publication de postes ou de bourses. Elle rend compte des publications de ses membres dans sa bibliographie de l'histoire médiévale en France, qui a été d'abord publiée sous une forme papier (*Bibliographie de l'histoire médiévale en France (1965-1990)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992) puis dans une [base de données](#) en ligne (1990-2020), et désormais comme une [collection de Hal-SHS](#). Elle publie

également sur son site tous les 2 ou 3 ans une bibliographie spécialisée sur les questions mises au programme de l'agrégation d'histoire.

Chaque année la SHMESP organise au printemps un congrès sur un thème particulier, qui fait l'objet d'une publication rapide, accueillie depuis 1992 par les Publications (puis Éditions) de la Sorbonne. Les volumes sont par ailleurs accessibles en ligne sur [Persée](#) (jusqu'en 2007) ou sur [openedition](#) (pour les volumes publiés par les Éditions de la Sorbonne). Depuis 1996 certains de ces congrès se sont tenus hors de France, à l'invitation d'institutions de recherche françaises à l'étranger, comme ce fut le cas pour le 50^e congrès sur la Voix au Moyen Âge organisé avec l'Institut franco-allemand de sciences historiques et sociales de Francfort. En 2021 il a été co-organisé pour la première fois en partenariat avec une association de médiévistes européenne, le Réseau des médiévistes belges de langue française, sur le thème des Modèles, réseaux et échanges curiaux au Moyen Âge.

Dominique Valérian



In memoriam Céline Van Hoorebeeck (1974-2020)

C'est dans les derniers jours de 2020 que Céline Van Hoorebeeck est partie sur la pointe des pieds, suscitant incrédulité et stupeur. Historienne du livre brillante, elle était devenue une figure incontournable de la production manuscrite dans les anciens Pays-Bas à la fin du Moyen Âge. Plusieurs contributions significatives, ainsi que la direction partagée d'actes de colloques et d'ouvrages de synthèse lui ont rapidement fourni l'occasion d'être reconnue comme spécialiste en la matière. C'est surtout sa thèse, défendue en 2007 et publiée en 2014 sous le titre *Livres et lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne (ca 1420-1520)*, qui témoigne des hautes qualités méthodologiques et analytiques déployées par Céline Van Hoorebeeck ; l'ouvrage, à n'en pas douter, est désormais une référence pour toute recherche sur ce « réseau du livre » dans l'espace bourguignon.

Attachée au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique à partir de 1997, elle devait contribuer à y œuvrer, avec professionnalisme et passion, aux divers développements que la « Librairie des ducs de Bourgogne » a connus ces dernières années, que ce soit en collaborant avec l'équipe en place pour la mise sur pied de prestigieuses expositions – citons seulement *Miniatures flamandes, 1404-1482* et son magnifique catalogue, réalisés en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (2011-2012) –, en codirigeant, avec Bernard Bousmanne et Tania Van Hemelryck, le précieux inventaire descriptif de chacun de ses manuscrits via la collection *La Librairie des ducs de Bourgogne* (5 vol. parus à ce jour) et, *in fine*, en prêtant son expertise comme membre du Comité scientifique qui a présidé à la création du KBR Museum, dont les portes venaient de s'ouvrir en septembre dernier.

Depuis 2010, Céline Van Hoorebeeck avait rejoint l'Université de Namur en tant que conservatrice de la Réserve précieuse de la Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, puis comme responsable de la Cellule « Patrimoine culturel de l'UNamur ». Elle contribua notamment à la mise en place d'une seconde réserve précieuse, destinée à recevoir les fonds de l'ancien Centre de Documentation et de Recherche Religieuses (CDRR), et facilita l'accueil de collections prestigieuses consacrées au Prince de Ligne.

Si, entre 2014 et 2019, elle avait assuré la présidence du groupe de contact FNRS « Documents rares et précieux », Céline Van Hoorebeeck avait auparavant (2004-2010) intégré le Comité organisateur du RMBLF. Il faut rappeler que, jeune chercheuse alors, elle avait déjà pris part à certaines journées d'études du Réseau des médiévistes qui avait vu le jour à l'automne 1998, que ce soit au titre de simple auditrice ou d'oratrice occasionnelle.

Celles et ceux qui ont connu Céline et partagé avec elle de stimulants échanges autour du livre à l'époque bourguignonne se souviennent de son esprit vif, de sa faculté à s'interroger, à douter des « acquits », à mettre le doigt sur des détails interpellants. Mais, au-delà de ses indéniables compétences scientifiques, Céline pouvait surtout faire montre de belles qualités du cœur où une réelle empathie et une écoute chaleureuse pour l'autre le disputaient à une amitié droite et fidèle. Dans un cas comme dans l'autre, Céline Van Hoorebeeck aurait encore eu beaucoup à nous apporter.

Gilles Docquier

Annonces

Appels à contribution

Conquérir, soumettre, gouverner : théories et pratiques de la « pacification » dans les mondes normands

Lieu : Caen

Échéance : 1^{er} mai

Lien : <https://calenda.org/849579>



Fortifications savantes, fortifications de savants

Lieu : Bellecroix

Échéance : 1^{er} mai

Lien : <https://rmbf.be/2020/11/21/appel-a-contribution-fortifications-savantes-fortifications-de-savants/>

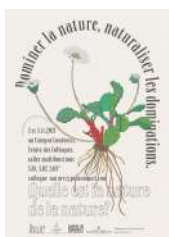


On the Way to the Future of Digital Manuscript Studies

Lieu : Groningue

Échéance : 10 mai

Lien : <https://rmbf.be/2021/03/23/appel-a-contribution-on-the-way-to-the-future-of-digital-manuscript-studies/>

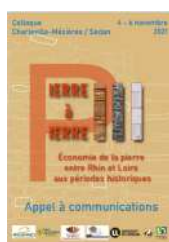


Dominer la nature, naturaliser les dominations. Quelle est la nature de la nature ?

Lieu : Paris

Échéance : 24 mai

Lien : <https://www.sciencespo.fr/histoire/fr/actualites/dominer-la-nature-naturaliser-les-dominations-quelle-est-la-nature-de-la-nature-paris-i.html>



Pierre à Pierre III. Économie de la pierre entre Rhin et Loire aux périodes historiques

Lieu : Sedan / Charleville-Mézières

Échéance : 1^{er} juin

Lien : <https://rmbf.be/2021/03/16/appel-a-contribution-pierre-a-pierre-iii-economie-de-la-pierre-entre-rhin-et-loire-aux-periodes-historiques/>



La cité des femmes au Moyen Âge

Lieu : revue *I quaderni del m.ae.s.* – *Journal of m.ae.s.*

Échéance : 30 juin

Lien : <https://maes.unibo.it/>



New Advances in Stained Glass Research: Materials, Production Techniques and Conservation

Lieu : revue *Heritage*

Échéance : 31 août

Lien : <https://medievalartresearch.com/2020/11/13/journal-submissions-special-issue-of-heritage-new-advances-in-stained-glass->

[research-materials-production-techniques-and-conservation-deadline-31-august-2021/](https://framespa.univ-tlse2.fr/accueil/axes-thematiques/terrae/seminaire-terrae-atelier-operandi-2)

Séminaires et webinaires



Séminaire *Terrae*. Atelier *Operandi*

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://framespa.univ-tlse2.fr/accueil/axes-thematiques/terrae/seminaire-terrae-atelier-operandi-2>



Le médiévalisme – Des usages contemporains du Moyen Âge

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://lamop.hypotheses.org/6943>



Séminaire *ScriptHis*. Les Scripturalités dans l'Histoire

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://rmbf.be/2021/01/18/seminaire-seminaire-scripthis-les-scripturalites-dans-lhistoire/>



Voir, percevoir, rêver : songes et visions au Moyen Âge

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://rmbf.be/2021/02/16/cycle-de-conferences-en-ligne-voir-percevoir-rever-songes-et-visions-au-moyen-age/>



Webinaire H37. Histoire et cultures graphiques

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://rmbf.be/2020/11/18/seminaire-en-ligne-webinaire-h37-histoire-et-cultures-graphiques/>



Les ressources naturelles en Lotharingie médiévale : regards croisés sur leur exploitation. 21^{es} Journées Lotharingiennes

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://rmbf.be/2021/02/09/cycle-de-conferences-en-ligne-les-ressources-naturelles-en-lotharingie-medievale-regards-croises-sur-leur-exploitation-21es-journees-lotharingiennes-die-natu%cc%88rlichen-ressourcen-i/>



Rusbroecgenootschap. Voorjaarslezingen 2021

Lieu et dates : En ligne, avril-mai

Lien : <https://www.uantwerpen.be/nl/onderzoeksgroep/rusbroecgenootschap/info/activiteiten/voorjaarslezing/>



Usages modernes de l'écrit médiéval

Lieu et dates : En ligne, avril-juin

Lien : <https://rmbf.be/2021/03/08/webinaire-usages-modernes-de-lecrit-medieval/>



Projet e-NDP — Notre-Dame de Paris et son cloître

Lieu et dates : En ligne, avril-juin

Lien : <https://lamop.hypotheses.org/6821>



Histoire intellectuelle et sociale du Moyen Âge

Lieu et dates : En ligne, avril-juin

Lien : <https://enseignements.ehess.fr/2020-2021/ue/144>



À la recherche des communautés du haut Moyen Âge. Formes, pratiques, interactions (VI^e-XI^e s.)

Lieu et dates : En ligne, avril-juin

Lien : <https://lamop.hypotheses.org/6939>



Séminaire franco-allemand d'histoire médiévale

Lieu et dates : En ligne, avril-juillet

Lien : <http://www.shmesp.fr/spip.php?article946>



Multilingual Literary Cultures in the Middle Ages

Lieu et dates : En ligne, avril-juillet

Lien : <https://rmbf.be/2021/03/25/seminaire-multilingual-literary-cultures-in-the-middle-ages/>



Somewhere beyond the sea... Belgo-British Research Encounters in Medieval Urban History

Lieu et dates : En ligne, avril-septembre

Lien : —

Colloques et journées d'étude



La Fabrique des récits médiévaux XIII^e-XVI^e siècle

Lieu et dates : En ligne, 12 mai

Lien : https://www.fabula.org/actualites/journees-d-etude-internationalesla-fabrique-des-recits-medieviaux-xiii-e-xvie-sieclesbordeaux_101103.php



Modèles, réseaux et échanges curiaux au Moyen Âge. 52^e Congrès de la SHMESP – 43^{es} Rencontres du RMBLF

Lieu et dates : en ligne, 20-23 mai

Lien : <https://rmbf.be/2021/02/23/congres-modeles-reseaux-et-echanges-curiaux-au-moyen-age-52e-congres-de-la-shmesp-43es-rencontres-du-rmbf/>



Communautés déchirées ? Violences et divisions au sein des communautés de l'Occident grégorien (mi XI^e-mi XII^e siècles) : entre pratiques et discours

Lieu et dates : Angers, 1^{er}-2 juillet

Lien : <https://temos.cnrs.fr/evenement/colloque-communautes-dechirees/>



Leeds International Medieval Congress.

Lieu et dates : En ligne, 5-9 juillet

Lien : <https://www.imc.leeds.ac.uk/>

Expositions



Le Monde de Clovis. Itinéraires mérovingiens

Lieu et dates : Mariemont, fin le 13 juin

Lien : <http://www.musee-mariemont.be/index.php?id=17936>



Mons au temps de Waudru

Lieu et dates : Mons, fin le 13 juin

Lien : <https://www.artotheque.mons.be/events/mons-au-temps-de-waudru-itinéraires-merovingiens-1>



Tournai, cité royale

Lieu et dates ; Tournai, fin le 27 juin

Lien : <https://www.visittournai.be/agenda/expo-tournai-cite-royale-itinéraires-merovingiens/>

Web et bases de données



Plus de 10 000 comptes communaux du Moyen Âge et des Temps modernes sont en ligne

Accès : https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/index/zoekterm/BE-A0510_000014_802355_DUT/eaid/BE-A0510_000014_802355_DUT



Sinai Manuscripts Digital Library. A publication of St. Catherine's Monastery of the Sinai, Egypt

Accès : <https://sinaimanuscripts.library.ucla.edu/>

Numéro coordonné par Christophe Masson

Listes des mémoires établies par Valentine Jedwab, Christophe Masson,
Chloé McCarthy, Anh Thy Nguyen
Annonces compilées par Nicolas Ruffini-Ronzani
Mise en page par Ingrid Falque

Notre équipe :

- Frédéric CHANTINNE (Agence wallonne du Patrimoine/SPW/ULB)
- Michael DEPRETER (British Academy, University of Oxford)
- Ingrid FALQUE (F.R.S.-FNRS/UCLouvain)
- Valentine JEDWAB (Archives de la Ville de Bruxelles/ULB)
- Adélaïde LAMBERT (ULiège)
- Aleuna MACARENKO (ULiège)
- Alain MARCHANDISSE (F.R.S.-FNRS/ULiège)
- Christophe MASSON (F.R.S.-FNRS/ULiège)
- Chloé McCARTHY (F.R.S.-FNRS/ULB)
- Anh Thy NGUYEN (UCLouvain)
- Nicolas RUFFINI-RONZANI (UCLouvain/UNamur)
- Nissaf SGHAÏER (Université Saint-Louis – Bruxelles)
- Alizé VAN BRUSSEL (UCLouvain)

Nous contacter :

- Par mail : info.rmbflf@gmail.com
- Par voie postale : Nicolas RUFFINI-RONZANI, secrétaire
Université de Namur Faculté de Philosophie et Lettres – Département
d'Histoire
61, rue de Bruxelles
B-5000 Namur

Suivre notre actualité :

<https://rmbflf.be/>

<https://twitter.com/RMBLF>

<https://www.facebook.com/reseau.desmedievistes/>

- R.M.B.L.F. -

Réseau des Médiévistes belges de Langue française